

Le Nippigon réparé à Lauzon

Contrat de \$13 millions à Davie

par Richard DAIGNEAULT

Bien que le mutisme le plus complet entoure l'affaire aux bureaux du Conseil du trésor, il semble maintenant assuré que la soumission du chantier maritime de Lauzon pour le radoub au navire Nippigon des forces navales canadiennes a été acceptée.

Des informations de sources sûres, fournies au journal LE SOLEIL, affirment que ce contrat de \$13 millions créera entre 300 et 400 emplois.

On aurait tout fait pour hâter la mise en marche du projet et on estime actuellement que le Nippigon arriverait aux installations des chantiers Davie au plus tard le 27 juin.

Le ministre de la Défense nationale, Gilles Lamontagne, n'a pas voulu confirmer définitivement l'octroi du radoub au chantier de Lauzon mais il a dit qu'il y avait de bonnes nouvelles dans l'air et qu'il demeurerait très optimiste. On se rappellera que Lamontagne avait déclaré, il y a quelques mois, que Lauzon devrait plus souvent présenter ses soumissions pour l'obtention de contrats de radoub des navires de la Défense.

Gaston Gourde, le député de Lévis, a admis que le contrat devait passer une dernière étape mais il s'est dit convaincu que "l'affaire est dans le sac".

"Je peux vous dire que je suis heureux de la décision qui semble bien avoir été prise dans ce dossier car c'est un des dossiers qui a exigé beaucoup de travail," a dit Gourde.

Interrogé sur les chances de Lauzon d'obtenir une commande pour la construction de navires garde-côtières, Gourde a dit qu'il poursuivait son travail dans ce dossier et dans celui des frégates.

"L'affaire du radoub tombe bien parce que ça fournira des emplois additionnels à court terme", a dit Gourde.

"Il aurait été préférable que ces travaux puissent commencer plus tôt, naturellement, mais c'est déjà une grosse affaire de constater qu'on attendra seulement deux mois, si tout marche tel que prévu."

Les frégates

La semaine dernière, témoignant devant le comité de la Défense et des Affaires extérieures, le ministre de la Défense nationale a déclaré que le gouvernement fédéral engagerait probablement \$100 millions dès cette année pour faire démarrer l'important programme de la construction des frégates.

Lamontagne a répété que les contrats seraient octroyés cet été.

Interrogé par un député conservateur Lamontagne a répondu ceci, concernant le programme des frégates:

"Comme vous le savez, M. le président, nous envisageons d'adjudger le contrat dans les mois qui suivent, j'espère avant l'ajournement (de la session parlementaire) comme je l'ai dit à plusieurs reprises. Nous ne savons pas exactement combien nous en aurons besoin parce que nous ne sa-

Voir A-2, DAVIE

Sucre: Garon ne nie pas le versement de bonis

par Michel DAVID

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a pratiquement admis, hier, que la Raffinerie de sucre du Québec a versé des bonis substantiels à Provigo et à Métro-Richelieu pour qu'ils achètent son sucre plutôt que celui de la compagnie montréalaise Sucre Saint-Laurent.

Au cours de la période de questions à l'Assemblée nationale, le député libéral de Huntingdon, M. Claude Dubois, a demandé au ministre s'il était exact que la Raffinerie de sucre avait offert \$1 million à Provigo et \$400,000 à Métro-Richelieu, en plus de leur verser des rabais appréciables, pour qu'ils achètent 43,000 tonnes de sucre "Marie Perle", que la société d'État a mis sur le marché récemment.

"Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, a répondu M. Garon, mais c'est un contrat de concurrence. Vous savez, quand il y a des primes et des bonis, c'est possible."

Or, selon des informations dont LE SOLEIL faisait état récemment, la Raffinerie de sucre tenterait actuellement d'acheter Sucre Saint-Laurent, qui se trouve dans une situation financière difficile, précisément à cause de la perte des contrats de Provigo et Métro-Richelieu.

Le ministre Garon a par ailleurs affirmé que si la Raffinerie de sucre avait confié le raffinage de son sucre à la compagnie Redpath de Toronto plutôt qu'à Sucre Saint-Laurent, c'est que cette dernière a refusé de le faire.

Rappelons que pour financer son plan de modernisation, la Raffinerie de sucre avait accepté une subvention fédérale de \$7 millions, à

la condition qu'elle ne produise pas elle-même de sucre raffiné avant 1985.

sommaire

Annonces classées	
Arts et spectacles	D-7 à D-14
Bandes dessinées	B-8 à B-11
BingoSoleil	C-11
Bridge	D-14
Carrières et professions	D-5
Décès	D-15
Economie-finances	D-1 à D-3
Editorial	A-14
Feuilleton	B-11
Horoscope	D-12
Information régionale	
Loterie	A-6 à A-8
Monde	A-2
Mot mystère	B-1 à B-12
Mots croisés	D-8
Où aller à Québec	D-9
Page des lecteurs	B-11
Page documentaire	A-15
Patron	A-13
Sport	D-11
Télévision	C-1 à C-11
	B-11



Passages nuageux puis généralement ensoleillé à Québec, aujourd'hui. Dans l'Est, brouillard suivi d'un dégagement partiel. Maximum de 13. Demain, nuageux.
détails, page D-7



Serge SAVARD

Le Canadien doit nommer son nouveau directeur-gérant

(D'après PC) — Le club Canadien de Montréal devait annoncer, au cours d'une conférence de presse, ce midi, la nomination du joueur de hockey Serge Savard à titre de directeur-gérant.

Selon le quotidien montréalais The Gazette, le défenseur Serge Savard a voyagé de Winnipeg à Montréal en avion au cours de la journée de mercredi dans le but d'assister à une conférence de presse au cours de la journée d'aujourd'hui.

Le directeur-gérant des Jets, qui avait convaincu Savard de mettre fin à sa retraite pour revenir au jeu avec l'équipe du Manitoba, n'a pu être rejoint pour commenter la nouvelle.

Pourtant, au cours de la journée d'hier, Savard avait déclaré à Winnipeg qu'il était surpris par toutes les rumeurs circulant à son sujet lors de sa dernière visite à Montréal.

Le PLQ a atteint son objectif de deux millions

MONTREAL (PC) — Le quotidien La Presse affirme dans sa livraison d'aujourd'hui que le Parti libéral du Québec a finalement atteint son objectif de \$2 millions au cours de la campagne de financement qui s'est terminée à la fin mars.

Le journal soutient de plus que pour la première fois depuis l'adoption de la loi sur le financement des partis politiques en 1978, c'est un comté francophone de l'est de Montréal qui a souscrit le plus gros montant.

Selon les informations recueillies par le quotidien montréalais, une somme de plus de \$78,000 a été amassée dans le comté de Jeanne-Mance représenté par le député Michel Bissonnet.

Deux Français sont pendus au Zimbabwe

HARARE, Zimbabwe (AP) — Deux ressortissants français condamnés à mort pour le meurtre d'un cafetier ont été pendus, aujourd'hui, à l'aube à la prison centrale de Harare (ex-Salisbury).

Gervais Boutanquoy, 34 ans, et Simon Chemquill, 29 ans, originaires de Paris, sont les premiers blancs exécutés au Zimbabwe depuis l'accession à l'indépendance de l'ancienne colonie britannique. Une vingtaine d'autres condamnés à mort sont détenus dans les prisons du pays, mais deux seulement ont été pendus en octobre dernier: les autres exécutions ont été suspendues par le premier ministre M. Robert Mugabe.



Bottine
arrive en ville...
Ne le ratez pas
Dès le lundi 2 mai dans LE SOLEIL

Un an avant les festivités



Des hôtels sont déjà "remplis"

par Guy DUBE

Plus d'un an avant le début des festivités soulignant le 450e anniversaire de l'arrivée de Cartier au Canada, les grands hôtels du centre-ville de Québec affichent déjà "complet" pour des périodes de pointe comme le rassemblement des grands voiliers et la course transatlantique Québec-Saint-Malo.

Des réservations massives aussi à l'avance, ça ne s'est jamais vu, précise un porte-parole de l'Auberge des Gouverneurs, Denis Jobin, à l'emploi de cette chaîne depuis plusieurs années.

Les deux périodes où les grands hôtels du centre-ville affichent "complet" ou presque sont du 23 juin au 1er juillet 1984 (arrivée et défilé des grands voiliers) et du 11 au 19 août 1984 (départ de la course transatlantique).

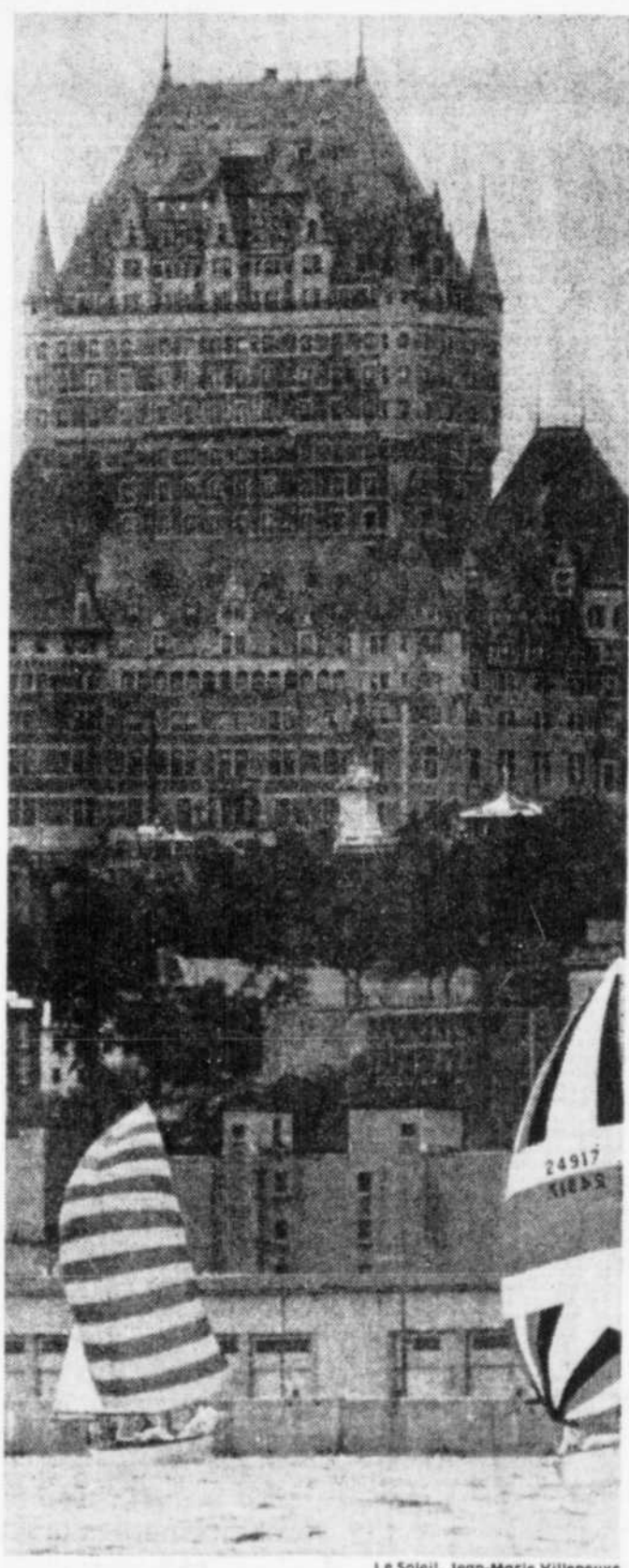
Pour cette période, le Château Frontenac n'accepte plus aucune réservation depuis une semaine déjà. Même chose à l'Auberge des Gouverneurs de Place Hauteville.

A l'hôtel Loews Le Concorde, c'est déjà réservé à 90 pour 100 de la capacité. Il ne reste que des chambres à \$119 et plus pour un couple par nuit.

La forte demande de réservations pour l'été 1984 a obligé les dirigeants du Hilton Québec à accepter des réservations plus d'un an à l'avance, contrairement aux exigences de leur ordinateur qui n'est pas programmé pour "penser" plus de 365 jours à l'avance. Après avoir refusé les réservations et demandé aux gens de rappeler en juin, juillet ou août prochains, l'hôtel s'est ravisé et accepte maintenant toute demande de réservation, a fait savoir un porte-parole. Si bien que l'établissement hôtelier s'attend à afficher complet lui aussi dès le mois prochain, ou tout au plus en juin, pour les périodes précitées.

Et la banlieue

Selon Denis Jobin, de l'Auberge des Gouverneurs, les fest-
Voir page A-2, HÔTELS



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Pour la période des fêtes 1534-1984, le Château Frontenac, entre autres, n'accepte plus aucune réservation depuis une semaine.

BINGO SOLEIL

Conservez vos cartes!
ENCORE 800\$ A GAGNER

Lors d'un tirage au sort, vous serez éligible aux prix suivants:

1er prix: **500\$** 2e prix: **200\$** 3e prix: **100\$**

L'Alliance des professeurs de Montréal déboutée

MONTREAL (PC) — L'Alliance des professeurs de Montréal sort perdante de la bataille constitutionnelle qu'elle avait engagée contre le gouvernement du Québec, à la suite de l'adoption de la loi 111.

Le juge en chef de la cour supérieure, Jules Deschênes, a en effet rejeté, hier, la requête du syndicat qui voulait empêcher le gouvernement de soustraire systématiquement toutes les lois du Québec de l'application de la charte fédérale des droits et libertés.

Selon le juge Deschênes, la loi 62 adoptée le 23 juin 1982 qui permet au gouvernement de déroger à certains articles de la charte est valide. "Ni l'ampleur de la législation ni son usage

prétendument abusif ne saurait en affecter la légalité", soutient-il.

Dans son jugement de 29 pages, le magistrat souligne que même si cette législation a pour effet de priver les habitants du Québec d'une protection constitutionnelle dont jouissent les autres citoyens canadiens, la cour ne saurait déclarer nulle la loi 62.

Le contrôle de la législation relève exclusivement de l'Assemblée nationale. Le juge Deschênes explique: "Même s'il y avait abus, ce serait un abus de la souveraineté parlementaire. Ce n'est pas aux tribunaux mais à l'électorat qu'il appartiendrait de le dénoncer."

L'alliance étudie présentement la possibilité d'interjeter appel du jugement Deschênes.

HÔTELS (Suite de la première page)

tivités de 1984 seront tout aussi bénéfiques pour les hôtels de banlieue que pour ceux du centre-ville.

Il précise que l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy a déjà reçu un afflux important de demandes de réservation.

"On ressent déjà qu'il y a une demande plus accentuée pour l'été 1984, non seulement pour les périodes de pointe, mais pour l'été 1984 dans son ensemble, du fait que les activités seront continues", ajoute-t-il.

La plupart des réservations ont été effectuées par des grossistes des agences de voyage. Si l'on établit un pourcentage de l'origine des futurs visiteurs et touristes qui envahiront Québec à l'été 1984, signalons que 50 pour 100 viendraient du Canada (surtout de l'Ontario), alors que les États-Unis, surtout ceux de la Nouvelle-Angleterre (villes de New York et de Boston entre autres), draineraient les autres 50 pour 100 de touristes.

Rappelons que la ville de

Québec peut s'attendre à recevoir plus d'un million de visiteurs pendant l'été 1984; plusieurs d'entre eux concentreront leur séjour lors du rassemblement des grands voiliers et à l'occasion du départ de la transat Québec — Saint-Malo.

La région immédiate ne dispose que d'environ 8,000 chambres et un important congrès de médecins accaparrera près de la moitié de ces chambres. Le porte-parole de l'Auberge des Gouverneurs a en outre indiqué que des organismes profiteront de festivités de 1984 pour tenir leurs congrès à Québec. Suivra, aussi, la visite du pape en septembre 1984.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mercredi)
8-9-9-0

Numéro Boni:
379103

Informations: 643-8990

Subventions à des familles démunies

MONTREAL (d'après PC) — Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche songe à subventionner directement les familles démunies qui prennent des vacances dans des auberges, colonies de vacances ou camps.

M. Guy Chevrete en a fait l'annonce, hier, au cours d'une conférence de presse, prononcée dans le cadre du Salon Vacances-Québec 1983, qui se tient au Complexe Desjardins de Montréal.

Présentement, en vertu d'un des programmes du ministère, les subventions vont directement aux propriétaires de ces centres de vacances, a-t-il rappelé. M. Chevrete a précisé que les familles pourraient alors obtenir un "bon ou chèque" de vacances, ce qui permettrait, selon lui, une administration "standard" des gîtes.

Concours de journalisme pour les jeunes sur l'ordinateur

MONTREAL (PC) — L'ordinateur à la maison, à l'école et au travail quand vous serez grands. Bref, que pensez-vous de l'ordinateur, qu'apporte-t-il ou apportera-t-il de neuf dans votre vie? Tel est le sujet du concours du prix Julia-Richer de cette année. Ce

concours est organisé par le Cercle des femmes journalistes et le grand gagnant recevra en juin prochain un ordinateur d'une valeur de \$3,000 offert par la compagnie Apple Canada.

Ce concours s'adresse à tous les jeunes Québécois et Québécoises. Il se divise en trois catégories: les 10 à 12 ans; longueur du texte: une page dactylographiée à double interligne. Les 13 à 15 ans; longueur du texte: deux pages dactylographiées à double interligne; les 16 à 18 ans; longueur du texte: trois pages dactylographiées à double interligne.

Les règles du concours sont simples: envoyer trois copies dactylographiées de votre texte (indispensable pour le jury); signer chacune des copies d'un pseudonyme; sur une feuille séparée, inscrire, en plus de votre pseudonyme: votre nom, âge, adresse, code postal ainsi que votre numéro de téléphone avec votre code régional.

En plus de la gloire d'être nommé jeune reporter de l'année dans sa catégorie, chacun des trois gagnants ou gagnantes se verra remettre un prix de \$100 et une plaque-souvenir. Le trophée Julia-Richer et l'ordinateur reviendront au grand gagnant.

Les candidats et candidates doivent faire parvenir leurs envois à Prix Julia-Richer, 3945 ouest, boulevard Saint-Martin, Chomedey, La-Val, H7T 1B7 avant le 15 mai prochain.

Le roi Fahd et les femmes

LA MECQUE, Arabie saoudite (AP) — Le roi Fahd d'Arabie saoudite a donné "de nouvelles instructions" aux administrations et aux entreprises privées afin que les femmes ne soient pas employées à des postes où elles sont susceptibles de travailler avec des hommes, a rapporté mercredi le quotidien "Al-Nadwa".

Les lois islamiques interdisent d'employer des femmes pour des travaux "qui ne conviennent pas à leur nature féminine", a précisé le journal, citant la circulaire officielle du roi Fahd.

Léger nie s'être servi des fonds publics

(PC) — Le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, s'est inscrit en faux hier à l'Assemblée nationale contre un article d'un quotidien de Montréal suggérant qu'il se soit servi de fonds publics à des fins de politique partisane.

Utilisant son privilège de député, M. Léger s'est levé en Chambre pour rétablir les faits et nier qu'il se soit servi du service de poste de l'Assemblée nationale pour convoquer les membres du PQ de sa circonscription à une assemblée de financement.

Selon le chroniqueur Jacques Bouchard, de La Presse les timbres pour envoyer 2,684 lettres de convocation auraient coûté \$858 au Trésor public.

Le député a expliqué que l'envoi et l'adressage des lettres ont été faits par la permanence du parti dans Lafontaine, et ce, entièrement aux frais du PQ.

Mais ce qui a pu donner lieu à un malentendu, a-t-il ajouté, c'est que M. Léger avait demandé à son bureau de l'Assemblée nationale d'envoyer une autre lettre invitant des électeurs de différents mouvements de sa circonscription à venir le rencontrer à cette occasion pour discuter de diverses mesures prises par le gouvernement ces derniers temps.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"



en soie sauvage
la robe triangle

c'est le prototype de toute une nouvelle génération de robes... inspirée par l'art dit «minimal», toute la base repose sur une forme géométrique... épaule en trapèze, large encolure tube boutonnée et drapée, longueur flânant le genou, naturel, jade ou café, p.m.g. 115.00



fait spécialement pour nous
deux-pièces en voile

comme un souffle léger sur la peau, fluide et frais... notre deux-pièces en voile... chemisier ample, large emmanchure, jupe boutonnée avant avec empiècement et deux grandes poches plaquées. Imprimé de petites pastilles couleur pétale de rose et violette sur fond blanc ou uni en rose et bleu pastel. 95.00



exclusivement coupé pour nous
maillot coton / Lycra

jambière échancrée, devant et dos en V ou en U prononcés, bretelles croisées au dos... c'est le maillot de l'été '83... tricot léger en couleurs vives... royal, rouge, fuchsia, vert clair, turquoise, violet, marine et noir. 8 à 14.30.00

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Règlement hors cour du saccage de LG-2 Duhaime: Latouche ne témoignera pas

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, Me Yves Duhaime, n'a pas l'intention de permettre que M. Yvan Latouche soit appelé à témoigner devant la commission parlementaire chargée de faire la lumière sur le règlement hors cour du saccage de LG-2. C'est ce qu'il a indiqué sans détour hier, peu après l'ajournement des travaux.

Hier matin, M. Duhaime avait indiqué qu'il s'opposait au témoignage du président du Conseil provincial des métiers de la construction, M. Maurice Pouliot, et le leader libéral M. Fernand Lalonde s'est interrogé à l'Assemblée nationale si le premier ministre ne voulait pas faire du "cover up", dissimuler la vérité.

M. Latouche se promet de rétablir certains faits, s'il peut témoigner, dont ses véritables liens familiaux avec M. Daniel Latouche, un ex-conseiller du premier ministre qui l'a mis en contact avec le notaire Yves Gauthier, un autre collaborateur de M. Lévesque, le 16 février 1979, trois jours avant que le premier ministre déclare que son bureau n'avait pas été impliqué directement dans les négociations de l'entente hors cour.

M. Latouche a alors fourni à M. Gauthier des informations sur une faute professionnelle qu'aurait commise un ex-président d'Hydro-Québec, M. Robert Boyd, membre du conseil d'administration de la SEBJ qui s'opposait au règlement hors cour avec les syndicats impliqués dans le saccage. M. Boyd a

expliqué cette "faute" par un différend avec la Corporation des ingénieurs et a certifié qu'aucune pression n'a été exercée sur lui par l'entourage du premier ministre pour l'amener à changer son vote au conseil de la SEBJ.

Duhaime s'explique

Le ministre Yves Duhaime a expliqué au SOLEIL hier que selon lui, le témoignage de M. Latouche ne pourrait apporter d'éléments nouveaux pertinents au règlement étudié par la commission.

"Si M. Latouche a des comptes à régler avec notre gouvernement, a ajouté M. Duhaime, il le fera ailleurs que devant cette commission parlementaire."

Que M. Latouche convoque les journalistes, qu'il tienne une confé-

rence de presse mais l'Assemblée nationale et la commission parlementaire sont des "affaires trop sérieuses" ajoute le ministre pour que M. Latouche les utilise à ses fins.

M. Yvan Latouche, rappelons-le, est celui-là même qui a lancé "l'affaire de la SHQ" en 1980 en constituant des dossiers sur des irrégularités qu'il avait décelées à la division des réparations majeures de la SHQ. Il avait obtenu un poste à cet endroit justement à la suite de cette rencontre avec Me Yves Gauthier du bureau du premier ministre.

Me Duhaime justifie de la même façon son objection au témoignage de M. Maurice Pouliot, président du Conseil québécois des métiers de la construction, l'une des parties impliquées.

M. Pouliot n'occupait qu'un poste de directeur en 1978-1979 et son témoignage n'ajouterait rien aux commentaires qu'il a déjà faits à la presse sur l'augmentation de la compensation qu'ont dû verser les syndicats à la suite de la question à l'Assemblée nationale du député de Marguerite-Bourgeoys sur le rôle joué dans le règlement par le bureau du premier ministre, allégué M. Duhaime.

Ce dernier avait indiqué au début des travaux de la commission, hier matin: "Je ne convoquerai pas tous les "faiseurs" incluant ceux qui font du travail de recherche bénévolement pour le Parti libéral du Québec et qui font des déclarations ou encore écrivent des lettres à des journaux. Ce n'est pas automatique qu'ils vont comparaître ici, je vous préviens tout de suite".

au bureau du premier ministre à Montréal (à l'étonnement du ministre Yves Duhaime, il va sans dire), que le 9 février 1979. Me Michel Jasmin s'était rendu au bureau du premier ministre voir M. Jean-Roch Boivin, de 14h20 à 17h15. Me Jean-Paul Cardinal, révèlent les registres, y était pour sa part de 16h30 à 17h05. Me Cardinal a affirmé ne pas se rappeler de cette rencontre.

Selon des professionnels

Pas de crise à Robert-Giffard

par Roger BELLEFEUILLE

Le départ de sept psychiatres de Robert-Giffard est loin de signifier un abandon des bénéficiaires de cet établissement de soins psychiatriques, non plus qu'une paralysie générale de ce centre.

C'est la thèse soutenue par une douzaine de professionnels paramédicaux de l'hôpital dans une lettre récente adressée, entre autres destinataires, au ministre des Affaires sociales et au conseil d'administration.

Le groupe, composé de psychologues, d'un travailleur social, d'un conseiller en orientation, d'un éducateur physique et de membres d'autres disciplines connexes, veut ainsi réagir à la publicité dont Robert-Giffard a fait l'objet dans les médias, dont LE SOLEIL, au cours des récentes semaines.

Le groupe signale qu'en dépit du départ de psychiatres, il reste encore en place quelque 800 autres intervenants cliniques pour s'occuper des malades et poursuivre la vocation de l'établissement. Sans compter l'apport de 1,500 autres employés qui "contribuent éga-

lement au bien-être des malades". Donc, pour le groupe, parler d'abandon de bénéficiaires est "évidemment gros et simpliste".

Les signataires ne nient pas pour autant que Robert-Giffard connaît des problèmes d'ordre administratif, corporatif et clinique.

Ainsi, notent-ils, le recours par l'ancien directeur général à des consultants de l'extérieur a eu pour effet de créer un climat de dé-mobilisation.

Toutefois, ajoutent-ils, il ne faudrait pas non plus que les actes reprochés à l'ancien directeur général, M. Léo-Paul Beausoleil, contribuent à mettre de côté certaines de ses idées "bien contemporaines et bien pertinentes", quant au développement de structures favorisant la réinsertion sociale.

Enfin, les signataires se prononcent en faveur d'une évaluation qualitative et quantitative des services professionnels de l'établissement, qui s'attarderait sur la disparité et la multiplicité des champs cliniques, tant sur le plan de l'intervention psychiatrique que psychosociale.



Mme Elizabeth Charbonneau a exprimé, hier, les craintes et les doléances des femmes des gardiens de pénitencier.

Les femmes de gardiens Les détenus trop gâtés

par Lia LEVESQUE

MONTREAL (PC) — Le regroupement des épouses de gardiens de pénitencier exige que le gouvernement fédéral applique ses compressions budgétaires dans le système carcéral aux "gâtées des détenus" plutôt que dans la sécurité des surveillants, en "coupant des postes".

Mme Elizabeth Charbonneau, présidente de l'Association des conjoints des employés de pénitenciers, a fait connaître les doléances et revendications des épouses de gardiens de prison, hier, à la lumière des derniers développements survenus au pénitencier Archambault, où un gardien, Serge Delorme, a été tué.

"On voudrait que la gérance s'occupe de la sécurité en-dedans des murs. Les détenus eux sont très très gâtés. Ils ont la cabane à sucre, les parties de hockey et de baseball et la télévision en couleur. Pour sauver de l'argent, il faudrait que le gouvernement coupe dans les gâtées des détenus plutôt que d'abolir des postes de gardien."

Provoque des boucheries

Faisant allusion aux dangers que doivent affronter quotidiennement leurs époux, Mme Charbonneau a lancé: "Les détenus auraient moins de risque pour leur vie eux aussi s'il y avait plus de gardiens; c'est le manque de personnel en prison qui entraîne des boucheries comme celles de juillet."

Lors des funérailles du gardien Delorme, lundi, la représentante des épouses affirme avoir éprouvé "énormément de dégoût, de haine et de peur, surtout de la peur".

"Je suis certaine que chaque épouse a pu voir son mari

dans le cercueil", a-t-elle commenté.

Les épouses ont tenu à dénoncer également les conditions de travail de leurs époux, dans les pénitenciers québécois de Cowansville, Laval, Sainte-Anne-des-Plaines, La Macaza et Archambault.

L'horaire de plusieurs gardiens fonctionne selon le principe "du 7-3, 7-4", c'est-à-dire sept jours travaillés suivis de trois jours de congé, puis sept jours de travail et quatre jours de congé. Chaque journée de travail couvre une période de huit heures, ce qui fait qu'un gardien travaille parfois 56 heures en une semaine. De plus, leur horaire peut être modifié à huit heures de préavis.

La peur qui hante

"Il fait huit heures en-dedans, lui il dort peut-être chez lui, contrairement au détenu, mais il vit le même stress que celui qui est en-dedans", explique une autre épouse.

Preuve à l'appui, une autre raconte que son mari "grince des dents la nuit, tombe en bas du lit", qu'en allant au restaurant, il s'assoit dos au mur, "c'est un homme qui a peur ça", dit-elle. Le règlement stipule que les gardiens ne doivent pas faire inscrire leur numéro de téléphone dans l'annuaire. "Un jour, se rappelle Elizabeth Charbonneau, dont le mari travaille au centre de réception à Sainte-Anne-des-Plaines, j'étais au magasin avec lui; il m'a dit 'fais semblant de regarder la vitrine, vite; il venait de voir un détenu passer et ne voulait pas que le prisonnier me voit avec lui'."

L'Association des conjoints des employés de pénitenciers ne regroupe qu'une dizaine d'épouses de gardiens, mais ces dernières affirment représenter "toutes les femmes" qui ont peur pour la sécurité de leur mari.

par J.-Jacques SAMSON

Coup de théâtre, hier, devant la commission parlementaire qui scrute le rôle joué par le bureau du premier ministre dans le règlement hors cour pour \$200,000 du saccage de LG-2: Me Michel Jasmin, maintenant juge, procureur des syndicats québécois impliqués, en 1979, et témoin le plus attendu devant la commission, a invoqué le secret professionnel pour demander à ne pas devoir témoigner.

Le président de l'Assemblée nationale a pris sa requête en délibéré.

Me Jasmin a été au centre des négociations qui se sont déroulées en janvier et février 1979 pour en venir à l'entente hors cour; il a participé à une douzaine de rencontres au bureau du premier ministre à cette époque et son témoignage est probablement le plus essentiel pour déterminer le rôle exact joué par les conseillers du premier ministre dans cette affaire.

L'avocat qui accompagnait le juge Jasmin, hier, a expliqué que ce dernier n'avait pas été délié du secret professionnel par trois des quatre clients qu'il représentait à l'époque et que le secret professionnel étant indivisible, puisque les quatre mandats ont été exécutés d'un seul jet, il était impossible pour M. Jasmin, dans ces conditions, selon lui, de répondre aux questions des députés.

L'avocat, Me Jean-Marie Larivière, mandaté par le Barreau du Québec à qui s'était adressé le juge Jasmin, a donné lecture d'une lettre qu'il a expédiée aux anciens clients de ce dernier, le Conseil provincial des métiers de la construction, l'Union des opérateurs de machinerie lourde (local 791), M. René Mantha et M. Maurice Dupuis.

Seul le Conseil provincial des métiers de la construction a libéré M. Jasmin du secret professionnel pour lui permettre de répondre aux questions des députés.

La lettre disait essentiellement: "(...) nous sommes d'avis que la presque totalité du témoignage qu'il pourrait rendre est confidentielle et ne peut être révélée sans que lui-même soit libéré par vous-mêmes et

ses autres clients de l'obligation au secret. Votre consentement, si vous l'accordez, doit être complet et sans réserve aucune, de façon que le juge Jasmin puisse répondre à toutes les questions qui lui seront posées."

Le droit au secret professionnel est reconnu par la charte des droits et libertés. L'article 9 dit que toute personne tenue au secret professionnel ne peut, même en justice, divulguer les informations qui lui ont été révélées sous ce sceau et le tribunal doit d'office assurer le respect du secret professionnel.

La loi sur le Barreau dit aussi que l'avocat doit conserver le secret absolu des confidences tant qu'il n'a pas été relevé de cette obligation par son client.

Les libéraux ont argumenté en s'interrogeant si cette obligation de confidentialité couvrirait en plus des confidences des clients de M. Jasmin, les propos échangés par ce dernier lors de ses 12 rencontres avec MM. Jean-Roch Boivin et Yves Gauthier, des collaborateurs du premier ministre. Ils croient que non.

L'avocat mandaté par le Barreau affirme que toutes les rencontres et conversations de M. Jasmin dans ce dossier sont couvertes par l'obligation de confidentialité, en se basant sur une jurisprudence établie en 1982.

Peu de neuf

Le député libéral Michel Gratton qui avait tiré ses propres conclusions, vendredi dernier, de l'enquête en cours devant cette commission et avait été sommé de répéter ses propos à l'extérieur de l'Assemblée nationale par l'un des avocats impliqués, Me Rosalie Beaulé, a annoncé, hier, qu'il s'y prêterait quand le rapport de la commission aura été déposé. M. Gratton plaide qu'il ne veut pas que Me Beaulé tente illico une poursuite qui placerait le sujet sub judice et bloquerait les travaux de la commission.

Son collègue John Ciaccia a pour sa part établi, à l'aide d'une photocopie du registre des entrées

LE THÉÂTRE

À Saint-Jean, Ile d'Orléans
Une pomme pour Adam
Réservations: 829.22.02

PAUL HÉBERT

LE CONDOMINIUM

MÉRICI

Encore quelques condos de 1, 2 ou 3 chambres, de 1,000 à 2,100 pi. car. Subvention fédérale de 3 000\$

Abri fiscal MURB

7, Jardins Mérici, suite 106

688-1630

★ **Paul Robitaille** ★

504, La Canardière — 529-8488

Mobilier de chambre moderne en chêne naturel



Table de nuit en sus: 99 \$

Aménagement complet aux meilleurs prix de la région

PAYSAGISTE

JEAN-PAUL DURAND
PAYSAGISTE
DIVISION
AMENAGEMENT INC.
843-3026



ESTIMATION
GRATUITE
PLANS + CROQUIS

90, boul. l'Ornière,
Neufchâtel, Québec
S'occupe 845-1466
Membre de l'Association
Paysage Québec

AVEC UN

Goût de Soleil

Sous ce toit vitré où abonde la verdure, au rythme du soleil, à toute heure du jour, La Verrière vous offre le climat qui vous convient.

Buffets copieux, menus variés, diners d'affaires, diners d'amis, 5 à 7 intimes ou entre amis, à La Verrière, le temps vous appartient... avec un goût de soleil.



APÉRO 5 À 7

Croustilles et amuse-gueule gratuits

Musique d'ambiance avec musicien



DÎNER DANSANT AVEC MUSICIENS

Du lundi au samedi, de 17h à 23h

NOUVEAU
BAR-RESTAURANT
La Verrière

AUBERGE DES GOUVERNEURS
3030, boul. Laurier, Sainte-Foy, 651-3030

Goûtez
au plaisir
de lire
LE SOLEIL
abonnez-vous!
647-3333

Moins d'aide aux 18-20 ans, plus aux 21-30

par Pierre LEBEL

Le document confidentiel qui a été dévoilé, hier, par l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS) révèle que le ministre Pierre Marois suggère au Conseil des ministres de hausser les prestations d'aide sociale pour les 21 à 29 ans et

diminuer celles destinées aux 18-20 ans.

Selon le scénario rédigé par le titulaire de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, il en coûterait près de \$33 millions par année pour hausser le niveau des prestations des jeunes âgés de 21 à 29 ans. M. Marois propose deux options de modifications des al-

locations versées aux 18-20 ans, qui représentent près de 50 pour 100 de toutes les personnes seules, bénéficiaires d'aide sociale, qui permettraient des économies de \$22,955,000 (option 2) ou de \$33,487,200 (option 1).

C'est ainsi que l'acceptation du plan 1 par le Conseil des mi-

nistres ne coûterait finalement que \$30,000 de plus par année. De son côté, si l'option 2 était choisie, le gouvernement devrait dépenser \$10,562,000 de plus pour l'aide sociale.

Modalités

De récentes fuites avaient permis au public de connaître cer-

tains aspects de ce projet, mais ce qui était encore obscur ce sont les modalités choisies pour modifier le programme. Le document du ministre Marois indique que les moins de 30 ans seraient désormais sous-catégorisés en trois groupes, soit les 18-20 ans, les 21-24 ans et les 25-29 ans.

Ce dernier groupe serait le plus favorisé par le nouveau régime. Le gouvernement leur accorderait pratiquement les mêmes prestations qu'aux 30 ans et plus. Ainsi, la personne seule verrait son allocation mensuelle passer de \$146 à \$325 par mois, tandis que le couple marié et sans enfant obtiendrait désormais \$500 mensuellement.

Pour les 21 à 24 ans, les améliorations varieraient selon qu'ils habitent ou non avec leurs parents. Celui qui réside avec ses parents verrait son allocation maintenue à \$146, tandis que le bénéficiaire vivant seul obtiendrait \$229 par mois. Le couple toucherait désormais \$373 s'il vit seul et \$292 s'il partage la demeure des parents.

Coupages

Ce sont les 18-20 ans qui vont faire les frais

des plus sévères coupures. Ces jeunes bénéficiaires, qui vivent à 83 pour 100 chez leurs parents, verront les critères d'admissibilité et les niveaux de prestations se modifier selon leur situation.

Si le gouvernement retient l'option 1 telle qu'elle a été proposée, seuls les jeunes couples, ceux qui sont considérés comme émancipés et les familles bénéficiaires d'aide sociale pourront toucher des pres-

tations. L'option 2 repose sur les mêmes principes, sauf que le niveau de revenu familial de la famille est considéré, ce qui permettra aux ménages à moyen et faible revenus, non-présentaires d'aide sociale, de recevoir une allocation proportionnée pour leur enfant.

Ainsi, une famille dont le revenu s'établit entre \$15,000 et \$20,000 recevra \$72 par mois pour le jeune âgé entre 18 et 21 ans, qui

n'étudie pas ni ne travaille.

Le ministre Marois demande, finalement, au Conseil des ministres que ces nouvelles mesures entrent en vigueur le 1er juillet 1983 pour les 21-24, 25-29 et les nouveaux cas chez les 18-21 ans, et le 1er janvier 1984 pour les bénéficiaires actuels qui ont entre 18 et 21 ans. Des sources bien informées laissent toutefois entendre que certaines modalités pourraient être révisées prochainement.

Deux groupements d'assistés en désaccord avec le projet

par Pierre LEBEL

Craignant que le ministre Marois aille de l'avant avec son projet de couper ou diminuer les

prestations d'aide sociale chez les 18-20 ans dont les parents ont un revenu annuel supérieur à \$15,000, deux regroupements d'assistés de la région ont dénoncé cette proposition qu'ils qualifient de discriminatoire.

Au cours d'une conférence de presse, tenue hier au centre Durocher dans le cadre de la Semaine des assistés, des représentants du Regroupement des sacrifiés (es) RS et de l'Association pour la défense des droits sociaux de l'agglomération urbaine de Québec (ADDS) ont demandé au gouvernement québécois de mettre fin à la discrimination qui touche les moins de 30 ans. Francine Bizier et Huguette Morel, de l'ADDS, et Raynald Lacombe, du RS, veulent que le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu hausse, au même niveau que leurs aînés, les prestations d'aide sociale des 18 à 30 ans.

Document confidentiel

Les deux organismes ont révélé l'existence d'un document confidentiel, rédigé par M. Pierre Marois pour le Conseil des ministres. M. Marois y dresse deux scénarios possibles de récupération monétaire chez les 18-20 ans afin de pouvoir hausser substantiellement les prestations destinées aux 21-14 ans et aux 25-29 ans.

Les porte-parole des assistés demandent plutôt au gouvernement la création d'emplois leur permettant de gagner un salaire décent. Ils dénoncent les programmes teoiraires d'emplois pour les jeunes qui ne sont, à leurs yeux, que des façons subtiles de faire taire la protestation et de diviser entre eux les bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans le même souffle, autant l'ADDS que le Regroupement des sacrifiés souhaitent que le gouvernement cesse de vouloir "sauver" de l'argent à leurs dépens en modifiant les lois. La récente indexation des prestations, qui s'échelonnait de 0.55 à 1.38 pour 100, ne permet pas à ces derniers de suivre la montée du coût de la vie.

Finalement, les responsables de la journée spéciale pour les assistés, qui se tenait hier, ont déploré le refus du ministre Pierre Marois de venir les rencontrer et échanger avec eux sur les problèmes qu'ils vivent quotidiennement. Malgré tout, ils ont l'intention de faire parvenir au ministre les revendications qui ont été exprimées.

NOUVEAU DÉPOSITAIRE

GRATUIT! DEUX CARTOUCHES

LORSQUE VOUS ACHETEZ INTELLIVISION II



GRATUIT

À l'achat d'un Intellivision II obtenez deux cartouches au choix parmi ces six cartouches.

Valeur de **80s**

258s

L'Intellivision II modèle compact a commandes manuelles détachables doté d'innombrables possibilités.

Super Spécial

Nous avons le plus grand choix de cartouches. Venez faire votre choix.

GRATUIT

À l'achat d'une cartouche à prix régulier recevez un bon d'achat échangeable à l'un des Studios Gosselin.

10s

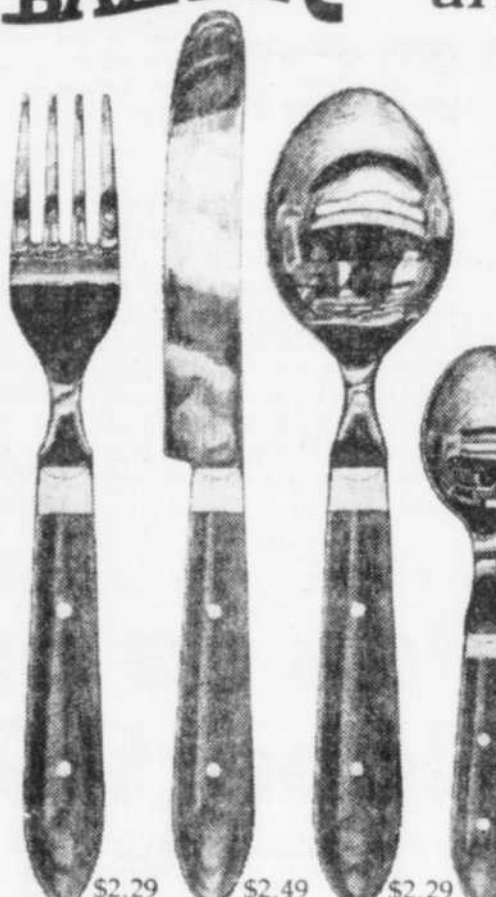
LES STUDIOS GOSSELIN

CREDIT ACCEPTÉ ET MISE DE CÔTE

LEVIS 102 Rte KENNEDY 833-5860
10 Ave BÉGIN 837-8868
QUEBEC 12 Côte de la FABRIQUE 692-4515
STE-FOY 3207 Ch. SAINT-ÉVOY 653-3220
2600 Boul. LAURIER 656-6309
Place Belle Cour

IMPORT BAZAAR

Nouvel arrivage:



Couverts en acier inoxydable de haute qualité, style "Bistro".

Lavables à la machine.

Disponibles en rouge ou noir avec garniture blanche, ou en blanc avec garniture noire.

\$2.29 \$2.49 \$2.29 \$1.99

Place Fleur de Lys - 524-5591
550 boul. Hamel, Québec
Lun-Mer 9:30-5:30; Jeu-Ven 9:30-9; Sam 9:30-5.

VOICI LES HEUREUX GAGNANTS QUI SE RENDRONT À COGNAC, FRANCE.



CONCOURS HENNESSY/FRANCE

Ces gagnants se méritent un voyage pour deux, d'une semaine, sur les ailes d'AIR FRANCE. Ils auront le plaisir de visiter les grandes réserves et les vignobles de la Maison Hennessy à Cognac et de séjourner à Paris, à l'hôtel MÉRIDIEN... et recevront 1000\$ CAN pour leurs dépenses personnelles, gracieuseté de Jas. Hennessy & Co. Nous leur souhaitons le plus agréable des séjours.

 Harry Trihey Longueuil
 Jean-Denis Lemay Sherbrooke
 Louis Gagnon Québec
 Mary Brick Montréal
 Jocelyn Ouellette Trois-Rivières Ouest

30% de rabais sur les prix étiquetés!

Tapis indiens faits à la main

La plupart en un seul exemplaire

Il faut peu de choses pour transformer une pièce terne en un endroit accueillant: quelques bibelots, de nouveaux rideaux et... un tapis indien de notre collection. Les modèles que nous vous offrons arrivent tout droit de l'Inde où ils ont été noués à la main par des artisans prestigieux. Créés avec de gros brins de laine filée, ces tapis présentent une surface touffue et serrée, agréable tant à la vue qu'au toucher. Leurs motifs traditionnels et modernes sont savamment mis en valeur par des couleurs vives ou pastel. N'hésitez pas à faire votre choix! Investir dans la beauté constitue un bon placement... surtout quand celle-ci vous est proposée à 30% de rabais!

Voici un exemple qui saura mieux vous convaincre:
Tapis "Khamaria", motif Aubusson, 270 cm x 360 cm
Prix courant Eaton 1395.00 **976.50 ch.**

Choix incomplet de motifs, couleurs et dimensions dans certains magasins.

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale. Rayon 373.

Achats en personne seulement

EATON

par Lise
ACHANCE

Cette préoccupation a occupé une grande partie des discussions entre les deux femmes. "Nous n'avons pas voulu nous limiter aux



"La langue est l'expression d'un mode de vie. Elle reflète les mentalités. Ce n'est pas un hasard si le français, qui est né sur les bords de la Méditerranée, est un peu plus sexiste que l'anglais", a ajouté la ministre, qui fut élue députée du Parlement européen en 1979, puis présidente de la Commission du droit des femmes au sein du même organisme, avant de devenir mi-

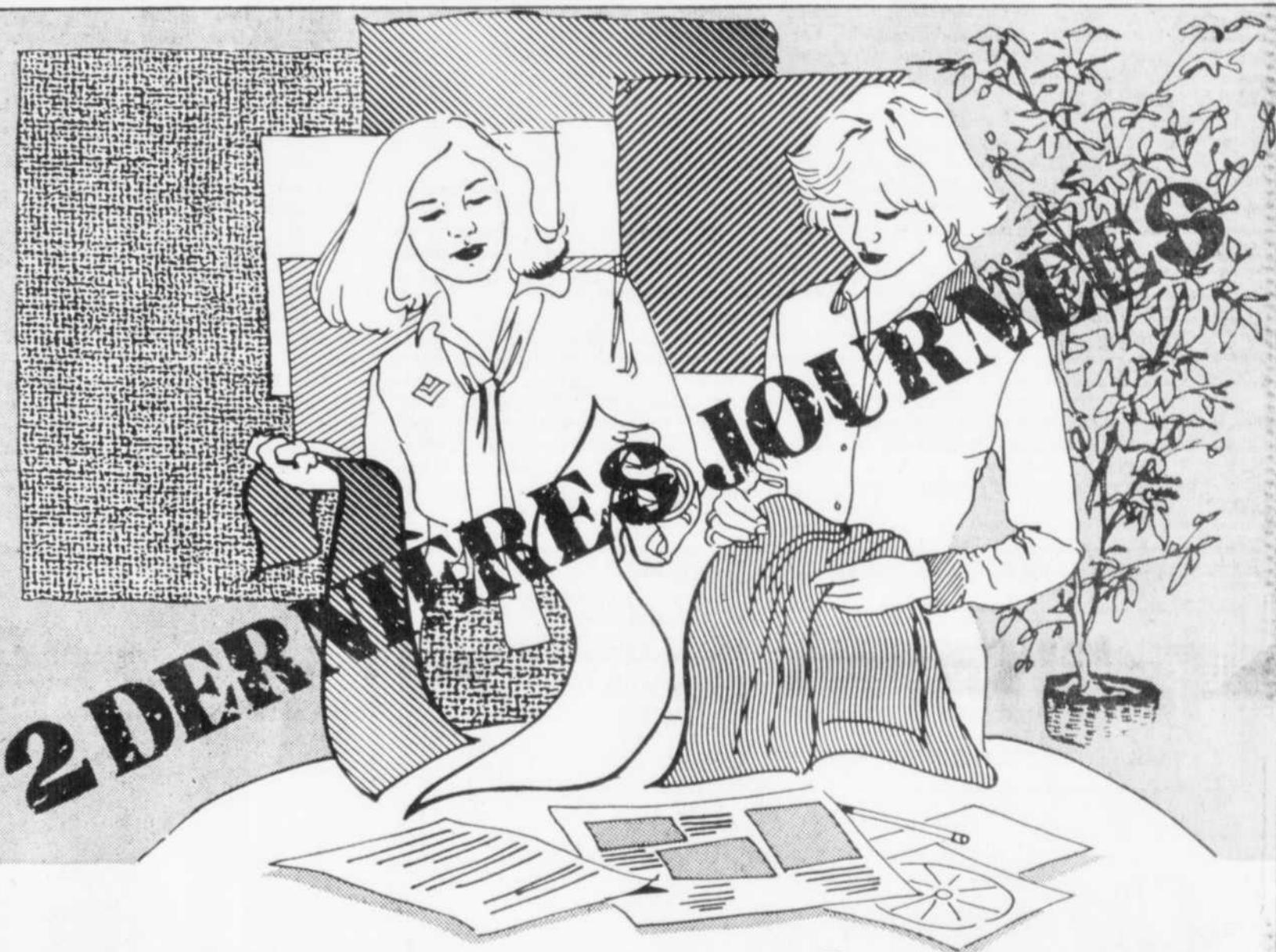
Mme Roudy n'a d'ailleurs pas hésité à dire à deux reprises, hier, que le Québec dé-

Après avoir brossé

Précisons qu'au cours de ces trois jours passés au Québec, Mme Roudy a rencontré des femmes impliquées dans le domaine des arts et de la culture (Michèle Jean, Jovette Marchessault, etc.), de même que les membres du Conseil du statut de la femme et les femmes sous-ministres.



Syntonisez CHRC 80 pour de plus amples renseignements



Venez constater par vous-même.

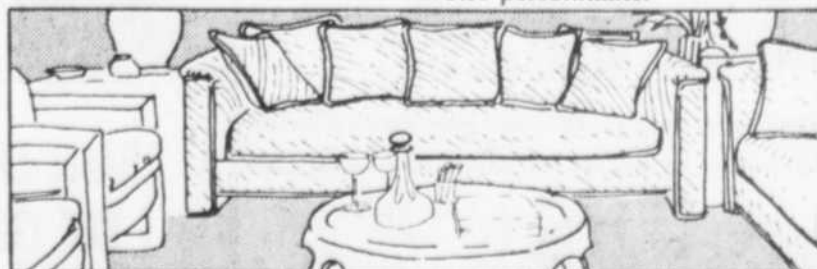
**RABAIS
JUSQU'À
20%**

**RABAIS
JUSQU'À
33%**

sur plusieurs nouvelles collections de tissus, carpettes, stores et papier peints.

OUI, en avril, c'est dans une envolée d'idées-décorations nouvelles et de conseils gratuits que votre maison prendra une bouffée de fraîcheur. **Profitez-en!**

Notre personnel qualifié saura vous guider dans votre choix afin de vous aider à composer l'ambiance qui vous sera propre, l'ambiance qui sera le reflet de votre personnalité.


LA GALERIE DU MEUBLE

Québec
Tél.: 681-0171



POISSONNERIE QUEBEC INC.



HOMARDS VIVANTS

Gardés dans notre
vivier géant

**4^{90\$}
lb** **10^{80\$}
kg**

SAUMON FUMÉ 9^{90\$} lb 21^{82\$} kg	CUISSES DE GRENOUILLES 3^{90\$} lb 8^{60\$} kg
SAUMON FRAIS (rouge du Pacifique) maintenant arrivé	PETONCLES Frais ou congelés 7^{40\$} lb 16^{31\$} kg

PRIX DE GROS DIRECTEMENT DE L'ENTREPÔT

158, rue de l'Espinay, Québec, tél.: 529-2561

ASSORTIMENT COMPLET DE POISSONS ET DE FRUITS DE MER
(Face au parc Cartier-Brébeuf)

UNE MISE AU POINT PRINTANIERE POUR UN ETE DE TOUT REPOS

Sunbeam

TONDEUSE ELECTRIQUE

SPECIAL
MISE AU POINT
DE TONDEUSES
SEULEMENT
Tous les modèles de tondeuses
électriques Sunbeam

15⁹⁵

Ce bas prix unique comprend:

- Vérification complète mécanique et électrique
- Inspection et lubrification de tous les coussinets et roulement à bille du moteur
- Graissage et lubrification de la transmission
- Nettoyage des broches du moteur
- Lubrification de l'arbre et des coussinets de lames
- Vérification de la mise à terre A) cordon B) interrupteur C) moteur (vérifications faites selon les normes de la CSA)
- Aiguage des lames
- Estimation gratuite sur toutes réparations majeures additionnelles requises
- Garantie complète sur le travail

Avec
chaque mise
au point,
nous offrons

50\$ de RABAIS

sur achat d'un tueur d'insectes,
modèle SBK-2

SAC DE TONDEUSE CORDON 100' (cat. 18) **17⁹⁵ ch**

SPECIAL "MISE AU POINT" EN
VIGUEUR JUSQU'AU 30 JUIN

Sunbeam
Comptoir de vente
du fabricant

675, rue des
Rocailles
627-5042

Société du Québec		CTCUG	
Ministère des Transports	Société d'Énergie et d'Électricité	<i>Sunbeam</i>	
Ouest		Sud-Est	
		boul. de la Capitale	

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

L'entraide façonne une civilisation plus humaniste (A. Rouleau)

par Gilles PEPIN

LEVIS — Le bénévolat qui se vit chez nous constitue une des forces vives de notre société; et il concourt, actuellement, avec toutes les autres forces progressistes en présence, à construire un monde meilleur. Il façonne quotidiennement une

société différente, une nouvelle civilisation basée sur des valeurs éminemment plus humanistes.

Voilà la réflexion que M. Alfred Rouleau, ancien président du Mouvement Desjardins, a faite devant quelque 250 personnes réunies, hier soir, à Lévis, pour souligner la Semaine du bénévolat. Le service d'entraide de Lévis, qui avait organisé l'événement, a honoré Mme Fernande Lacombe, à qui il fut décerné le titre de "bénévole de la décennie".

M. Alfred Rouleau, en étant président de la Semaine provinciale du bénévolat, a évidemment rendu hommage aux centaines de milliers de Québécois qui oeuvrent bénévolement. Il a signalé que l'expérience de chaque jour montre que la personne humaine ne prend ses pleines dimensions que si elle accepte de recevoir et de donner. "Ce qu'il y a en elle se développe à mesure qu'elle donne au lieu d'accaparer."

Le conférencier s'est dit d'avis que la croissance prodigieuse du bénévolat qui est accompli au sein d'organisations structurées, risque d'être récupérée partiellement par l'Etat, voire entravée dans sa liberté d'action; si ce bénévolat n'est pas vigilant, il risque de devenir inaccessible aux simples bénévoles. L'encadrement et la stérilité le guettent.

M. Rouleau est convaincu que l'Etat ne doit pas empêcher l'action bénévole, puisque la société doit être de plus en plus centrée sur l'homme et fondée sur la liberté. Mais il craint aussi que l'aide bénévole soit menacée à l'intérieur même des organismes, qui ont tendance parfois à recourir à des spécialistes ou à certains membres de l'élite. "Le bénévolat ne doit pas devenir une autre chasse gardée que pour une élite, sinon il se condamne à l'asphyxie."

Le bénévolat, selon M. Alfred Rouleau, doit laisser toute la place à la créativité. Par sa vigueur, il constitue une critique constante, une dénonciation vivante des lacunes du système. Il provoque ainsi le changement; mais il ne se contente pas de l'indiquer, il le gère.

Le bénévolat construit une société qui sera plus autonome, prétend aussi M. Rouleau. Il croit même que le monde des affaires, les Chambres de commerce, les caisses Desjardins, auraient tout à gagner en appuyant moralement et financièrement le bénévolat; ce qui concourrait à le rendre moins dépendant à l'égard de l'Etat. Cela amènerait l'adoption de nouvelles valeurs liées davantage au respect de la personne humaine qu'au pouvoir de l'argent.



Danielle Emond et Martin Harton, étudiants, en compagnie de M. Rolland Lamontagne, de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Michel, ont profité de la Semaine du bénévolat pour dévoiler le nouveau nom du groupe de bénévoles du collège de Lévis.

Des jeunes du collège de Lévis trouvent le bénévolat valorisant

par Gilles PEPIN

(du bureau du SOLEIL)

LEVIS — "Nous nous valorisons en aidant les gens, qui nous le rendent bien en nous accueillant chaleureusement". Voilà le témoignage de deux cégépiens du collège de Lévis, membres d'un groupe d'une quarantaine de jeunes gens intéressés par l'action bénévole.

Ces cégépiens, travailleurs et animateurs bénévoles, sont aussi associés au Service d'entraide de Lévis, dont les effectifs de quelque 250 bénévoles assurent divers services à quelque 6,000 personnes âgées, malades ou handicapées, annuellement.

Les collégiens donnent joyeusement de leur temps, chaque semaine, soit au service de bibliothèque ambulante, soit en accomplissant des travaux de dépannage à domicile ou soit en visitant et en divertissant des malades.

Les trois-quarts de ces jeunes gens du collège de Lévis, qui ont choisi de faire du bénévolat, privilégient l'assistance aux malades chroniques de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Michel de Bellechasse. La plupart d'entre eux se dirigent vers la médecine

ou les sciences sociales. On les retrouve à Saint-Michel, le mercredi soir, à toutes les trois semaines. Ils sont au nombre de 20 à 25, chaque fois.

Leur souci, raconte Luc Paquet, qui est responsable de ce groupe d'animation depuis sept ans, est de procurer du bonheur à ces personnes hospitalisées. Ils chantent et ils font chanter; ils racontent des histoires et favorisent le dialogue en leur faisant parler du passé. Ces personnes peuvent ainsi s'évader de leur solitude en ayant quelqu'un auprès d'eux, qui les divertit et leur porte l'amitié du monde extérieur.

Un enrichissement

L'animateur Luc Paquet est convaincu que ces actions bénévoles enrichissent aussi la vie de l'école. Les étudiants, qui font du bénévolat, se sentent valorisés et leur sentiment de satisfaction est aussi bienfaisant sur leur entourage.

Mais, quel type de jeunes gens retrouve-t-on dans l'action bénévole? Martin répond: "Ce sont des personnes qui aiment partager avec les autres. Poussé par un but dans la vie, il faut d'abord s'accepter soi-même et s'ai-

mer". Luc Paquet ajoute: "Ce n'est pas compliqué de faire du bénévolat; ça ne demande pas de diplôme".

Beaucoup de personnes ont besoin d'aide, reconnaissent Martin et Isabelle, pour qui le bénévolat est une façon de vivre avec ces personnes des moments de solidarité. "Par le service que nous leur rendons, nous nous valorisons. Ces gens que nous aidons nous le rendent bien en nous accueillant chaleureusement".

Pascal révèle par contre qu'il n'est pas toujours facile de faire du bénévolat, "surtout quand nous sommes jeunes et que nous faisons partie d'une gang. Nous avons peur de faire rire de nous par ceux qui ne font rien".

Danielle, en levant le regard, déclare que "ceux qui posent des gestes gratuits sont conscients que c'est nécessaire à la société. Et c'est une façon de se faire des amis".

Dans le petit hôpital de Saint-Michel, les jeunes du collège de Lévis trouvent que les employés sont "ouverts" à leur présence et qu'ils les considèrent comme des collaborateurs et des aides. "C'est dire que le bénévolat et le travail rémunéré peuvent se compléter agréablement sans se nuire" conclut l'animateur Luc Paquet.

l'aliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC

Offre Spéciale Fête des Mères



D'ESCOMPTE SUR UNE SELECTION DE VETEMENTS AGREABLES A OFFRIR EN CADEAU!

20% SUR UN LOT DE BLOUSES POUR DAMES
Une variété de couleurs. Grs: 6 à 18.

20% SUR UN LOT DE CHANDAILS ET CARDIGANS POUR DAMES
Une variété de couleurs. Grs: 38 à 44.

20% SUR UN LOT DE GANTS POUR DAMES
Gants non doublés. Confection soignée en beau cuir de nappa. Teintes à la mode.

20% D'ESCOMPTE SUR TOUS NOS SACS A MAIN
Une variété de couleurs et styles.

20% D'ESCOMPTE SUR NOS FOULARDS CARRES SEULEMENT
Variété de couleurs et motifs.

20% SUR TOUS NOS COMBINES
● Daisyfresh
● Grenier
● Felina
● Wonder bra
● Chantelle
● Playtex

20% SUR TOUTES NOS ROBES DE CHAMBRE
Une variété de couleurs. Grs: TP, P, M, G.

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Ballet

Le centre Saint-François-d'Assise procédera demain, de 9h à 21h, aux post-inscriptions pour les cours de ballet, de relaxation et de ligue de badminton au 16 rue Royal-Roussillon. Pour détails, joindre Rachel Tremblay à 524-7190.

Camps de vacances

Des séances d'information sur les camps Trois-Saumons et Minogami seront tenues demain, à 19h15, et samedi, à 10h15, au 11 rue Crémazie est à Québec. Ces camps accueillent des jeunes âgés de 4 à 16 ans. Pour détails, composez 529-5323.

Cardio-Alerte

La soirée des membres de Cardio-Alerte (1976) aura lieu demain, à 20h, au centre François-Charon (entrée porte de l'ambulance). Pour détails, composez 653-1324 ou 653-1328.

Collecte de sang

Une collecte de sang aura lieu au Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL), à la salle de cours 9801, demain de 9h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Plus de 100 donneurs y seront attendus.

Concert "rock"

Un concert "rock" sera donné au collège Saint-Charles-Garnier à la salle Marquette (entrée rue Joffe), demain à 20h.

Coopérants

Les Coopérants tiendront la réunion annuelle de la section locale de Lévis, demain à 20h, à la salle des Chevaliers de Colomb, 14 rue Larochelle à Lévis. Pour réservation, composez 837-0229.

Expositions

• L'AFAES de Saint-Jean-Chrysostome inaugurera ce soir, à 20h, son exposition annuelle de travaux réalisés par des artisans locaux. Elle se poursuivra jusqu'à 14h, dimanche, au centre civique.

• L'exposition des réalisations des participants aux ateliers socio-culturels de Sillery aura lieu au centre communautaire Marie-Victorin, 2415 rue Marie-Victorin, demain, samedi et dimanche, de 13h à 21h.

• L'expo-science au centre sportif du cégep F.-X.-Garneau, 1660 boulevard de l'Entente, sera ouverte aux visiteurs demain, de

9h30 à 12h et de 13h30 à 21h30, samedi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h et dimanche, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

• L'Association féminine d'activités multiples tiendra une exposition artisanale au chalet des loisirs, 55 rue Saint-Victorin à Notre-Dame-des-Laurentides, demain de 19h à 21h, samedi de 10h à 21h et dimanche de 10h à 17h.

• Le Cercle de fermières Saint-Sacrement tiendra son exposition annuelle d'artisanat à la crypte de l'église Saint-Sacrement, samedi de 13h30 à 22h et dimanche de 10h à 18h.

Jogging

Une séance d'information sur le jogging et le conditionnement physique sera tenue ce soir, à 19h, sur les plaines d'Abraham, en face du musée. Pour détails, joindre Georges Trépanier à 529-0860 ou à 525-9169.

Récréation

Une soirée gratuite pour les membres du Centre communautaire Saint-Vallier, 395 rue Franklin ouest, aura lieu demain, à 19h, au centre Durocher.

Santé

M. Jean Rocan donnera la deuxième partie d'une causerie sur la santé par le jeûne, demain à 19h30, à l'auditorium du cégep F.-X.-Garneau, 1660 boulevard de l'Entente à Québec. Pour détails, joindre Guy Labrecque à 688-8310 ou Pierre Normandeau à 524-3080.

Shiatsu

M. Yvon Dallaire du Centre d'épanouissement psycho-corporel parlera du "shiatsu" (massage japonais), demain à 19h30, au 675 rue Marguerite-Bourgeois (local 305) à Québec. Pour renseignements, composez 687-1165.

Nage-o-thon

Le nage-o-thon du club de natation Orléans aura lieu samedi, de 16h à 18h, à la piscine de la polyvalente La Seigneurie à Beauport. Pour renseignements, composez 663-8673.

Soirée témiscouataine

L'Association témiscouataine de Québec tiendra sa réunion générale annuelle, samedi à 19h, à l'école La Source, 204 boulevard des Étudiants à Loretteville. La Fête des Mères sera soulignée. Pour détails, composez 842-2810 ou 842-5531.

Récupération des surplus budgétaires

La Commission scolaire de Beauport va en justice

par Gérald OUELLET

La Commission scolaire Beauport (CSB) va entreprendre les poursuites judiciaires visant à débouter le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans sa tentative de récupérer une partie du surplus budgétaire accumulé au 30 juin 1982. C'est ce qui ressort d'une résolution adoptée hier soir à l'unanimité par les membres du conseil des commissaires réunis en

assemblée spéciale pour discuter spécifiquement de ce sujet.

En effet, l'appropriation par le MEQ d'une partie du surplus représente pour la CSB une somme de \$240,000 sur son surplus de \$884,175, ce qui signifie 27 pour 100 du total. Selon les commissaires, le gouvernement décide de changer les règles de jeu et de punir, jusqu'à un certain point, les commissions scolaires qui se sont donné les moyens de se prendre en charge.

Dans le cas du surplus accumulé à la CSB, il s'agit d'une somme qui provient de la taxation locale. Selon les commissaires, il faut retenir qu'à la CSB, le taux de taxation représente moins de 40 pour 100 du plafond prévu à la loi 57.

De plus, la CSB a pris des mesures pour diminuer ses dépenses, dans le but d'établir une planification budgétaire à moyen terme, qui tienne compte des projets à venir comme par exemple: l'ouverture prévue pour 1983-1984 d'une école optionnelle et d'une nouvelle école dans le secteur de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Les commissaires précisent qu'ils gèrent sagement leurs ressources, et ils ont bien l'intention d'utiliser les surplus accumulés,

pour défrayer les services locaux auxquels ces surplus étaient destinés et non pas les remettre au trésor provincial. Car ils savent que ces services ne seront jamais financés autrement, d'autant plus que les avis juridiques reçus à ce jour, démontrent clairement que le projet de règles budgétaires est "illégal".

Enfin, la CSB demande donc au MEQ de réviser sa décision et de retirer des règles budgétaires l'ajustement non récurrent de récupération des surplus, d'autant plus que la commission scolaire n'a jamais eu aucun personnel en difficulté et qu'elle a toujours contribué à diminuer le personnel en disponibilité des autres commissions scolaires.

La rénovation de la maison Girardin coûtera plus cher qu'il n'était prévu

par Gérald OUELLET

Les coûts réels de la restauration de la maison Girardin à Beauport seront de \$603,674. Au lieu des \$481,674 prévus auparavant, comme l'avait annoncé le maire Michel Rivard, lors de la conférence de presse à laquelle participait Me Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, qui remettait à cette occasion, une subvention de \$300,000 à la ville. C'est ce qu'a déclaré hier au SOLEIL, M. Charles Lecours, président de l'Association des payeurs de taxes de Beauport (APT).

Selon le président de l'APT, les \$603,674 sont répartis de la façon suivante: l'achat du terrain et de la maison \$62,000, les études préliminaires faites par les professionnels \$10,000 et un règlement d'emprunt de \$481,674 (soit la subvention de \$300,000 du gouvernement et les \$181,674 pris à

même le surplus budgétaire de 1982 pour les travaux de restauration). De plus, un montant de \$50,000 pour les honoraires professionnels sera puisé à même un autre règlement d'emprunt, soit celui des honoraires professionnels adopté au début de janvier 1983. Ce qui donne un montant total de \$603,674.

M. Lecours trouve étrange que le maire Michel Rivard ait oublié de parler, au cours de la dernière assemblée du conseil, du montant de \$50,000 d'honoraires professionnels qui était compris dans l'étude préliminaire, mais pas dans le dossier du règlement d'emprunt pour la restauration de la maison Girardin.

Enfin, M. Lecours demande au maire Rivard de réviser sa décision, concernant la restauration de la maison Girardin qui, selon lui, est beaucoup trop dispendieuse, pour les contribuables de Beauport dans le contexte économique actuel.



Il en coûtera \$603,674 pour rénover la maison Girardin au lieu de \$481,674 prévus.

Une occasion unique de vous procurer un joli cadeau pour la Fête des mères

La Bijouterie
Le Chasseur enr.
GRANDE VENTE DE
FERMETURE

40% sur bagues à diamant
50% sur bagues avec
pierre de naissance
30 à 60% sur toute la
marchandise
Toute vente finale

LE-CHASSEUR ENR.
Joaillier
1165, rue St-Jean, Qué. - 692-2404

VERRES DE CONTACT
conçus en vue d'un
PORT PROLONGÉ

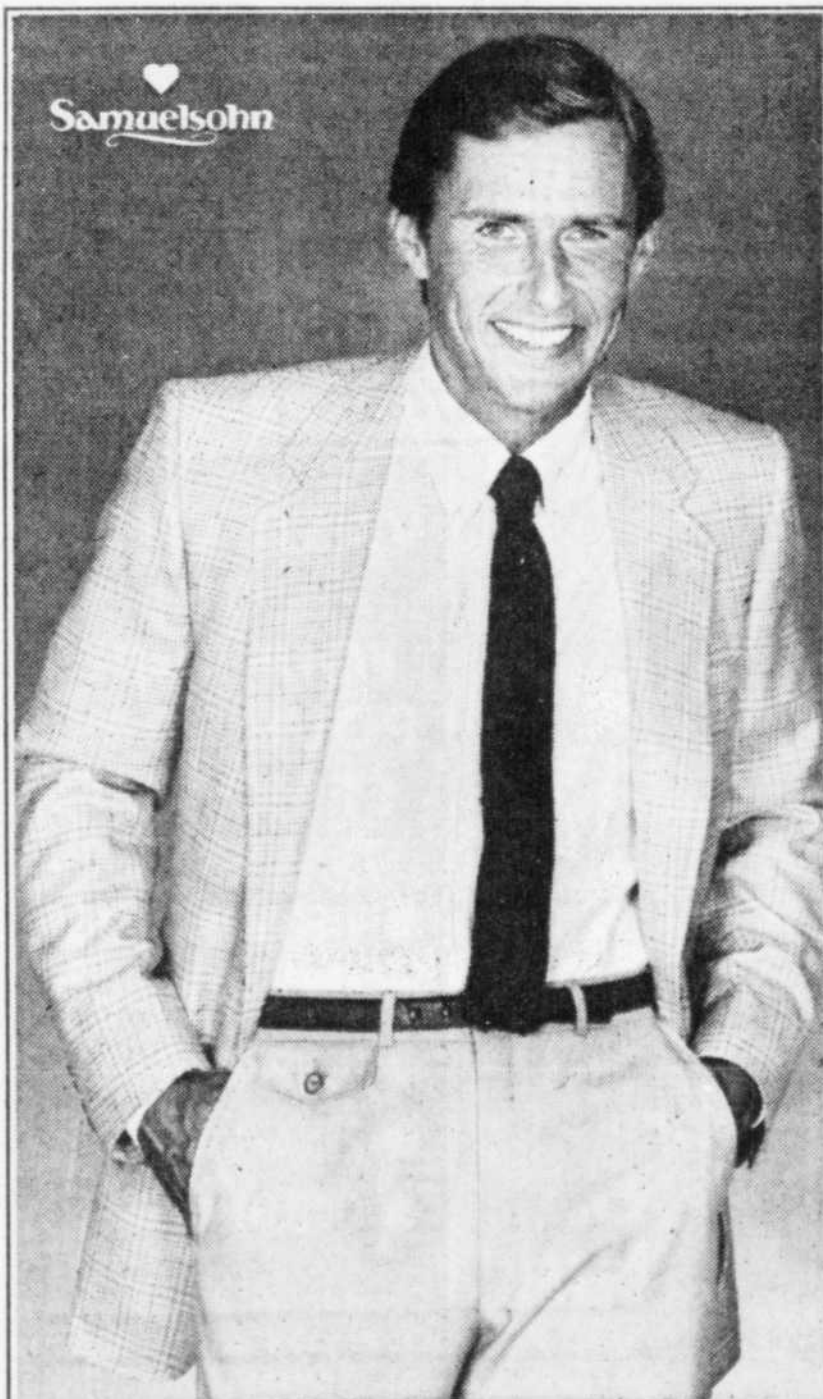
TELEMENT CONFORTABLES
QU'ON LES OUBLIE
Portez-les jusqu'à 15 jours d'affilée.

Maintenant,
beaucoup
moins
dispendieux.

- Analyse préliminaire et évaluation de vos yeux
- Etus et solution d'origine gratuits
- Corrections et modifications gratuites pendant les trois premiers mois d'adaptation
- Contrôle vision constant

Yves R. Girard
Opticien d'ordonnances

1307, chemin Ste-Foy, Québec
(face à l'église St-Sacrement) 681-3578



Faites-vous plaisir!

Un homme peut-il se contenter d'un seul veston sport? Une chose est certaine: après avoir admiré notre nouvelle collection printemps-été, vous serez sûrement tenté d'en avoir plusieurs!
Votre visite serait appréciée.



Boutique
Masculine

3195, chemin Ste-Foy
Centre de la Colonne
Tél. 656-9508

Collège du Tourisme
2600, boul. Laurier, suite 220
Ste-Foy G1V 4K8

**COURS D'INITIATION
À L'AGENCE DE VOYAGES**

RENÉE GAUTHIER
Conseillère en voyage

Après avoir suivi son cours au Collège du Tourisme, Renée Gauthier est maintenant conseillère en voyage chez Club Voyages Ste-Foy.

CLUB VOYAGES STE-FOY

Renseignements et inscriptions:
lundi au vendredi, 8:30 h à 16:30 h
Permis du ministère de l'Éducation 749601

659-7058

355, Marie-de-l'Incarnation
Québec - 681-6054
Mise de côté acceptée
Stationnement à côté du magasin

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRÈRES INC.

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

DESIGN MODERNE MODULAIRE

BONNE FÊTE DES MÈRES!...

739\$
CE MOBILIER matelas en sus

DESIGN CHOISI

AMEUBLEMENT COMPLET
Salon, cuisine et ce mobilier de chambre. 1 995\$

FAITES-EN VOTRE CHOIX!

LES RÉGIONS

Appui aux cols blancs

300 personnes défilent dans les rues de Lévis

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Près de 300 travailleurs syndiqués, membres surtout du Syndicat canadien de la fonction publique et de la Fédération des travailleurs du Québec, ont fait preuve de solidarité, hier soir, avec les 34 cols blancs de la ville de Lévis, qui sont en lock-out depuis trois mois. Ils ont menacé d'y retourner plus nombreux, si le conseil municipal ne fait pas plus d'effort pour la négociation d'un nouveau contrat de travail.

La marche de ces travailleurs dans diverses rues de Lévis s'est déroulée sous le thème: "Solidarité pour de vraies négociations". Pendant une heure et demie, ces gens ont employé le nom du maire Vincent Chagnon dans toutes sortes de

chansons et ils ont surtout chanté: "Réveillez-vous, gens de Lévis, avant qu'il ne soit trop tard". La police municipale n'a eu toutefois aucune difficulté à maintenir l'ordre.

Les cols blancs de la ville de Lévis comptent sur la sensibilisation des citoyens pour obtenir un déblocage des négociations. La population n'a pratiquement pas réagi depuis le début du conflit, même si les employés qui sont dans la rue dénoncent l'absence d'une volonté patronale de négocier et pendant que beaucoup de travail ne peut que s'accumuler dans les bureaux de l'hôtel de ville.

Alors que les marcheurs ont fait une pose devant la mairie, hier soir, la conseillère syndicale, Mme Monique Cloutier, a déclaré que ce

conflit revêt une très grande importance dans le secteur municipal, actuellement. Car il y a d'autres groupes de syndiqués qui sont en négociation, présentement, notamment à Saint-Romuald, à Charney, à l'incinérateur intermunicipal de la Rive-Sud.

"Mais nous sommes déterminés à rester dehors aussi longtemps qu'il le faudra", a déclaré Mme Cloutier.

Aucune rencontre de négociation n'a eu lieu depuis le 17 mars, laissant en litige les clauses relatives à la sécurité d'emploi, les congés, la classification. La partie patronale refuse de retourner à la table de négociation, tant que le syndicat n'aura pas abandonné son exigence d'une pleine sécurité d'emploi.



Le thème de la marche d'hier soir était "solidarité pour de vraies négociations".

Le Soleil, Gilles Pepin

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC

PARTICIPEZ
A NOTRE CONCOURS

ENTREPOSAGE DE FOURRURE

GAGNEZ
\$500
OU LE TRIPLE
\$1500
en marchandises

Votre reçu d'entreposage (ou un fac-similé raisonnable fait à la main) est votre bulletin de participation. Le prix de \$500 sera triplé à \$1500 si la personne gagnante a commandé un nettoyage.

MARANDA LUSTRE

Le tirage aura lieu le 31 août 1983 à 16h à notre salon de fourrure. Les règlements du concours sont accessibles chez Laliberté.

10%

D'ESCOMPTE - SI VOUS VENEZ RÉCLAMER VOTRE FOURRURE AU MAGASIN AVANT LE 1^{er} NOVEMBRE 1983.

Avec tout entreposage, vous recevez en cadeau, une

CARTE SURPRISE

"GRATTE-ESCOMPTE"
10% 15% 20% ou 25%

applicable sur vos achats à la grandeur du magasin



VOÛTE SÉCURITAIRE ET CLIMATISÉE
ASSURANT UNE TEMPÉRATURE IDEALE

Protection absolue contre le feu, le vol, la chaleur, les mites. Examen minutieux de votre fourrure par des experts. Estimé gratuit sur les réparations jugées nécessaires.

TAUX AVANTAGEUX

Payables à l'automne. Voici quelques exemples:

Valeur \$14 Valeur \$24 Valeur \$34 Valeur \$44
\$500 \$1000 \$2000 \$3000

ASSURANCE À L'ANNÉE MOYENNANT LÉGER SUPPLÉMENT

AUCUNE CUEILLETTE A DOMICILE

2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT
sur présentation de votre reçu d'entreposage.

Remorqueur à Gros-Cacouna

par
Pierre ASSELIN

du bureau du Soleil

LA POCATIERE — La présence, depuis mardi, d'un remorqueur en permanence au port régional de Gros-Cacouna pourrait permettre à celui-ci de connaître en 1983 une

expansion de 50 pour 100.

La compagnie Les remorqueurs du Québec Ltée a en effet décidé d'assigner en permanence le remorqueur Gerry G à Gros-Cacouna. Ce bateau était auparavant loué à l'extérieur de la province mais comme il était disponible cette

année, la compagnie a décidé de faire un essai. Un porte-parole nous a expliqué que les demandes répétées adressées depuis trois ans et l'augmentation du trafic au port avaient décidé la compagnie à tenter l'expérience.

Optimistes

Tous sont très op-

timistes et le maître de port de Gros-Cacouna, M. Bernard Levasseur, se frotte les mains: "Depuis hier, je ne fournis pas sur le téléphone, toutes les compagnies sont intéressées. C'est un pas de géant qui vient d'être franchi, j'ai l'impression qu'on peut atteindre 45 pour 100 d'augmentation cette année et peut-être plus. Bientôt, il va falloir qu'ils allongent le quai..."

Le capitaine Marco Mladineo, d'Entreprises canadiennes Marinago, qui fait tout le transbordement du bois d'oeuvre à Gros-Cacouna, estime que dans ce domaine particulier, l'augmentation du tonnage pourrait atteindre 50 pour 100. Les coûts qu'impliquait l'accastage d'un navire de fort tonnage au port seront radicalement réduits, indiquait-il. Auparavant, le remorqueur devait venir de Québec par deux fois, pour entrer et sortir le navire de la rade, ce qui pouvait coûter jusqu'à \$20,000, affirme le capitaine. Ces

coûts seront réduits à \$4,000 pour les deux opérations.

L'année dernière, l'entreprise a effectué le transbordement de bois pour 20 navires et elle emploie jusqu'à 40 personnes. Le capitaine Mladineo prévoit d'ailleurs construire un garage vu l'augmentation du trafic.

A Cabano, un porte-parole de la compagnie Papiers Cascades (Cabano) Inc. s'est réjoui en apprenant la nouvelle. "Ça ne nuira certainement pas, nous tentons depuis longtemps d'avoir un bateau à Gros-Cacouna. Ça nous éviterait d'aller jusqu'à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, à 450 kilomètres d'ici."

La compagnie a obtenu son premier chargement à Gros-Cacouna pour les prochaines semaines, nous a-t-il appris, un chargement de 1,000 tonnes. Annuellement, Papiers Cascades (Cabano) exporte plus de 20,000 tonnes.

L'arrivée du remorqueur n'est pas la seule responsable de l'augmentation du trafic, faut-il souligner. Les prévisions étaient déjà supérieures au rendement de 1982 et le port, comme le faisait remarquer un employé du service de l'expédition de Papiers Cascades, est encore jeune avec à peine trois ans d'existence.

*Doucet,
c'est bien pour dire...
bonne fête maman!*

COLLIER DE PERLES
RICHELIEU AVEC
BOUCLES D'OREILLES

Prix spécial
25\$

Pour ton amour et ta bonté
Tes attentions, ton dévouement
Ta grande générosité
Accepte ce petit présent.

C'est peu, je sais, si l'on compare
Au grand bonheur que je te dois
C'est peu, aussi, si je compare
Avec l'amour que j'ai pour toi.
Mais c'est un signe, souviens-toi!

Où c'est, Doucet

PLACE LA RIVE
PLACE SAINT-FRANÇOIS
PLACE FLEUR DE L'OR
GALERIE DE LA CAPITALE

AUSI À MONTRÉAL
TROIS-RIVIÈRES
ROQUEBÉ
VAL D'OR
OTTAWA ET HULL

doucet
BIJOUTIERS

Pour tout dire

**avez-vous
le goût du
SOLEIL
647-3333**

**POUR L'ACHAT
SÉRIEUX D'UNE
FOURRURE
FAITES CONFIANCE
AUX SPECIALISTES
LALIBERTE**

**REDUCTIONS
JUSQU'À**

\$1000
SUR PLUS DE
100
FOURRURES

**SPECIALS
FIN DE SAISON**

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC



**VASTE CHOIX
DE
FOURRURES
POUR DAMES
ET HOMMES
TELLES QUE:**

- VISON ● CASTOR
- CHAT SAUVAGE
- LOUP ● LOUTRE
- RENARD VARIE
- OCELOT ● ETC.

Grandeurs désassorties. Quelques unités dans le lot. Toute vente finale, au comptoir seulement. Garantie d'un an avec police d'assurance. Entreposage gratuit la première année suivant la livraison. Corrections d'ajustage gratuites.

PROFITEZ DE NOTRE PLAN MISE DE COTE SANS INTERET

Les mesures pour attirer les médecins en régions éloignées

Il est trop tôt pour conclure au succès

par Roger BELLEFEUILLE

Il est encore trop tôt pour vraiment affirmer que les pénalités et les incitations financières appliquées depuis juillet pour attirer les jeunes médecins dans les régions éloignées portent fruits.

Certes, des régions connaissant généralement une pénurie — l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et la Gaspésie — crient moins fort qu'avant.

Selon des statistiques du ministère des Affaires sociales, ces trois régions ont accueilli, entre juillet 1982 et le 31 janvier 1983, 42 nouveaux omnipraticiens, dont six étaient déjà en pratique. Toutefois, sur les 37 "débutants", 13 ont reçu une bourse de la Régie de l'assurance-maladie, donc s'étaient déjà engagés à aller pratiquer dans une ou l'autre de ces régions.

L'analyse du ministère ne peut encore préciser les véritables motivations de ces nouveaux diplômés à prendre la direction des zones périphériques, c'est-à-dire si le fait de compter sur une rémunération de 115

pour 100 assortie d'autres avantages a pesé dans leur décision.

Rémunération différenciée

Par contre, cette politique de rémunération différenciée prévoit un tarif de seulement 70 pour 100 pour les jeunes diplômés s'installant dans des régions urbaines ou semi-urbaines déjà suffisamment pourvues en effectifs médicaux.

A cet égard, cependant, un problème se pose pour certaines municipalités de la région de Québec considérées comme incluses dans le territoire universitaire. Il s'agit entre autres des municipalités de Tadoussac, de La Malbaie et de Saint-Siméon où les jeunes diplômés ne doivent pas s'attendre à une rémunération supérieure à 70 pour 100 tout comme s'ils s'installaient en plein cœur de la ville de Québec. Cette "pénalité" nuirait au recrutement. Des pourparlers seraient donc en cours avec les fédérations médicales pour porter le tarif, tout au moins dans ces secteurs, au niveau de 100 pour 100.

Un problème

Par contre, cette politique de rémunération différenciée n'aurait guère eu d'impact, sinon aucun, sur une meilleure distribution géographique des spécialités médicales.

Il faut dire que la dernière four-née de jeunes spécialistes ne remonte qu'à novembre.

Par ailleurs, selon le ministre des Affaires sociales, la plus faible mobilité des spécialistes par rapport aux généralistes s'expliquerait par le fait que ces derniers sont plus touchés par le phénomène de la concurrence.

Enfin, le danger d'exode brandi par les fédérations médicales à la suite des mesures adoptées pour décourager les jeunes médecins de pratiquer en milieu urbain ne semble pas s'être réalisé. En commission parlementaire étudiant les crédits de son ministère, M. Pierre-Marc Johnson a indiqué, sans donner de chiffres toutefois, qu'il y a eu moins de départs de médecins du Québec l'an dernier que les années précédentes.

Démarches pour hausser le nombre d'anesthésistes et de psychiatres

par Roger BELLEFEUILLE

Le Conseil des ministres devrait prendre une décision bientôt concernant le déblocage de postes de résidences en anesthésie et en psychiatrie dans les facultés de médecine. Il s'agit de deux spécialités médicales où il y a insuffisance d'effectifs au Québec.

Cette précision a été apportée par le ministre des Affaires sociales à l'occasion de l'étude des crédits de son

ministère en commission parlementaire.

L'an passé, le gouvernement décidait de limiter le nombre total de postes rémunérés d'internes et de résidents à 1,800 puis de réduire ce plafond à 1,760, en 1983-1984 et à 1,720 en 1984-1985. L'objectif était aussi d'inverser la proportion généralistes-omnipraticiens pour que celle des généralistes soit éventuellement de 60 pour 100.

Or, les facultés de médecine ont établi des quotas sans vraiment tenir compte des spécialités présentant le plus de besoin.

Pourparlers en cours

Le ministre a signalé que les pourparlers se poursuivent avec les représentants des facultés de médecine avec "tous les gants blancs nécessaires" afin de ne pas heurter les libertés académiques.

À voir!

L'allure en vogue: le veston sport.

7999

À partir de

Ce printemps, offrez-vous un veston sport de chez Big Steel Homme. Ceux-ci de fabrication canadienne sont offerts en modèles aux devants droits ou croisés. Au choix: mélange de laine, aspect toile ou 100% pure soie. La collection printemps de Big Steel Homme met en vedette un brillant choix de teintes. Tailles 34 à 44, moyennes, longues ou courtes dans le groupe.

Voulez-vous un complet pour ce printemps?

À partir de 9999

Ce printemps, les complets Big Steel Homme sont à voir. À partir de 99.99 vous en trouverez toute une collection aux tissus légers. Choix de modèles aux devants droits ou croisés dans de populaires teintes unies, des rayures "têtes d'épingles" ou à motifs. Jetez un coup d'œil sur les toutes nouvelles teintes printanières de Big Steel Homme. Tailles 34 à 44, moyennes, grandes ou courtes dans le groupe.

À voir absolument! Chemises habillées.

Seulement 1399

Une chemise impeccable de Big Steel Homme. Col fuselé ne plissant pas, poche à revers, et une coupe ajustée comme on en voit peu. Et regardez ces couleurs: 9, toutes des plus vivantes, dont blanc, havane, mauve. Tailles 14 à 16 1/2 dans l'ensemble.

BIG STEEL HOMME

Big Steel Homme C'est à voir!

Place Laurier, Place Fleur de Lys. Galeries de la Capitale

Tirez le bon numéro.

Popeye connaît la musique!

8 TIRAGES À CHAQUE SEMAINE JUSQU'AU 30 JUIN 83

À GAGNER À CHAQUE SEMAINE:

1. MAGNETOPHONE CASSETTE/RADIO STEREO PORTATIF
2. UNE RADIO D'AUTO AM-FM AVEC LECTEUR DE CASSETTE CX120M (ADAPTABLE À TOUTE MARQUE DE VOTURE)
3. UN WALKMAN DE SONY WS-4 PLUS 5 TRIO DE CASSETTES SONY WCA 560

PARTICIPEZ AUTANT DE FOIS QU'IL VOUS PLAÎRA. NOUS DONNONS UN COUPON PAR PERSONNE À CHAQUE VISITE.

QUÉBEC: 3417, 1^{re} Avenue
910, rue St-Jean
435, boul. Hamel

LÉVIS: 79A, Kennedy

DITES QUE VOUS AVEZ LA POPEYEMANIE, ON VOUS REMETTRA UN 2^e COUPON PARTICIPANT!

La Maisonnée

Louiselle et Fernand Verreault

Pour marquer le succès de l'ouverture de notre magasin au 5020, 1^{ère} avenue, Charlesbourg il nous fait plaisir de vous faire bénéficier de cette Offre Plus.

Louiselle Verreault Fernand Verreault

OFFRE Plus

PEPSI-COLA, DIET PEPSI OU TEEM
6 bouteilles consignées de 750 mL
2,79\$

CHIPS HUMPTY DUMPTY
toutes saveurs format de 200 g
1,19\$

Venez sentir!

ouvert tous les jours de 8h00 à 23h00.

Enquête de la GRC sur une présumée fraude à Air Canada

par Denis LESSARD

OTTAWA (PC) — La Gendarmerie royale du Canada enquête présentement sur un présumé "marché entre amis" de \$3.6 millions impliquant le président du conseil d'Air Canada, M. René Amyot, et trois autres personnes qui auraient tenté d'obtenir un accès à Toronto pour la compagnie aérienne portugaise TAP.

C'est du moins ce qu'a soutenu hier aux Communes le député conservateur Pat Nowlan.

Le critique conservateur en matière de transports a vainement tenté d'obtenir des ministres des Transports, Jean-Luc Pepin, et de la Justice, Mark MacGuigan, des détails quant à l'enquête de la GRC.

Pour M. Pepin, les affirmations de M. Nowlan sont "irresponsables et sans fondements". Selon lui, M. Amyot ne devrait pas quitter son poste à Air Canada pendant que l'enquête est en cours.

"Le fait qu'il reste est en accord avec mes principes", a soutenu M. Pepin.

Toutefois, selon M. Nowlan, l'enquête de la GRC à Air Canada émane d'une possibilité de fraude de \$3.6 millions survenue entre juillet et novembre 1982, au sujet d'un "marché entre amis" entre M. Amyot et trois autres personnes.

Ces trois individus auraient pu voyager gratuitement entre Montréal et Lisbonne, avec des billets donnés par la compagnie aérienne portugaise TAP, en retour de leur appui à un droit d'atterrissage de TAP à Toronto, a soutenu M. Nowlan.

"Depuis, j'ai été informé que le ministère des Affaires extérieures entreprendra des négociations en juin ou juillet sur les droits d'atterrissage", a lancé M. Nowlan.

Toutefois le député a refusé de répéter ses accusations hors des Communes, parce qu'il

n'aurait pas été protégé des poursuites en libelle par l'immunité parlementaire.

A sa sortie des Communes, M. Nowlan a cependant soutenu que l'une des trois personnes impliquée était "un homme d'affaires réputé de Montréal, bien connu du premier ministre Trudeau et de M. Amyot".

"Il se cache présentement à Miami", a ajouté M. Nowlan. Il a précisé qu'il entendait dévoiler le nom du mystérieux individu au début de la semaine prochaine.

"Dans quel autre pays tente-t-on d'embrouiller autant les pistes lorsqu'une enquête est menée sur un haut fonctionnaire", a lancé M. Nowlan.

Admettant qu'un procès était en cours, M. Nowlan a toutefois rappelé que M. Amyot "est un homme public choisi par M. Trudeau qui, avec le gouvernement, devrait lever le voile sur cette affaire".

"Est-ce qu'un ministre de la couronne nous dira ce qui se passe exactement au sein de la plus importante compagnie aérienne au Canada? C'est une société d'Etat qui doit rendre des compte aux citoyens", a conclu M. Nowlan.



Le commissaire de la GRC, M. Robert Simmonds, a témoigné, hier, devant le comité qui s'occupe de l'affaire Mackasey.

Mackasey pourrait être accusé de trafic d'influence

OTTAWA (PC) — La GRC enquête sur de possibles accusations de trafic d'influence contre le député libéral Bryce Mackasey, a déclaré, hier, le commissaire Robert Simmonds de la Gendarmerie Royale du Canada.

Le commissaire était réticent à révéler les détails de l'enquête de la GRC. Mais après avoir mentionné des cas possibles de vol et de fraude, il a rappelé la section du code criminel qui rend illégal l'octroi de bénéfices personnels en échange de

faveurs de la part des députés ou de fonctionnaires du gouvernement.

"Nous nous intéressons à la même chose", a déclaré M. Simmonds au comité qui fait enquête sur des allégations voulant que M. Mackasey ait payé pour faire pression pour les Ateliers d'usinage Hall Ltée.

M. Simmonds a indiqué qu'il décidera dans les dix prochains jours si des accusations seront portées ou non après la conclusion de l'enquête, commencée l'année dernière.

CHEZ **COMPUCENTRE** OBTENEZ UN

ENSEMBLE-PRIME GRATUIT

UNE VALEUR DE 140 \$

Un levier de commande. Deux jeux des plus populaires et excitants. Une housse. Maintenant, lorsque vous achetez un VIC-20 de Commodore, vous recevez gratuitement un ensemble prime de Vicessoires d'une valeur de 140 \$.

Le VIC-20 de Commodore, c'est beaucoup plus qu'un simple ordinateur miniature. Grâce à sa gamme complète de Vicessoires, c'est la pièce maîtresse d'un système d'ordinateur complet et sophistiqué.

Au cours de votre apprentissage, votre VIC-20 progresse avec vous.

359⁸⁸

C-LE COMMODORE **VIC-20** CELUI QUI PROGRESSE AVEC VOUS

VISA **COMPUCENTRE** **MasterCard**

• PLACE LAURIER • GALERIES DE LA CAPITALE

SPECIAL

20%

SUR ABORDAGE DETENTE OVATION

du 28 avril au 4 mai incl.

NOUVEAUTE Le BAS PHILDAR en différents coloris

Chez votre spécialiste

PHILDAR

CHARLESBOURG 8545, Henri-Bourassa 626-7636 (en face du carrefour Charlesbourg)

CAP-ROUGE Mail Cap-Rouge 651-9211

GRANDE VENTE

jusqu'à dimanche inclusivement

4 jours seulement

Voici un message très important!

Pour contribuer à la relance économique, nous prenons des mesures concrètes et exceptionnelles pour vous faire épargner

CHAISES EMPILABLES AVEC BRAS

Neuves, **TOUT TISSU noir**

21\$

chacune Disponible le 4 mai.

Quantité: 800

DACTYLOS USAGÉES UNDERWOOD

Quantité: 11 **95\$**

Dactylos usagées électriques

Quantité: 6 **425\$**

Livraison moyennant un léger supplément

AMEUBLEMENT DE BUREAU LA CAPITALE INC.

Heures d'affaires: 8h30 à 17h30

1990, boul. Charest ouest, Centre commercial Lavoisier, tél.: 527-2593 - 687-2316

La renaissance printemps-été

Etre soi-même et belle en toutes circonstances

La robe jour/sort. Le fin se contraste en noir et blanc, les veinettes du prêt-à-sortir.

\$180

L'imper bien en ville. Un bon classique à porter longtemps. En popeline marine.

\$149

L'imper léger. Il sort l'après-midi, beau temps, mauvais temps. En popeline noire liserée de rouille.

\$169

Le coordonné léger. Décontracté, il fait peu nuire sous le soleil. Beige, blanc. Veste \$100. Jupe \$65. T-shirt rayé de rose \$33.

Le blanc grande détente. Veste de lin, attaches sous pression. \$85. Pantalon assorti rayé-moletté \$65. T-shirt damier noir et blanc \$20.

briassot

: 5 magasins, 25 conseillères amicales

Place Sainte Foy Place Fleur de Lys Galeries Charlesbourg Galeries Chagnon 1060 rue St-Jean

Mort suspecte d'un 29e bébé à Toronto

TORONTO (d'après PC) — Un autre bébé dont le cœur présentait un taux élevé du médicament digoxine pour le cœur, est mort, samedi, à l'hôpital pour enfants

malades de Toronto, ce qui porte à 29 le nombre de décès mystérieux dans cette institution de réputation mondiale. Ce nouveau décès, inexpliqué, est survenu une journée

après l'annonce par le gouvernement provincial, de la création d'une commission royale chargée d'enquêter sur les décès suspects des 28 autres bébés hospitalisés au

département de cardiologie.

Les autorités du gouvernement et de l'hôpital pour enfants malades, qui s'efforcent encore de clarifier au moins sept décès qui auraient, selon toute vraisemblance, été provoqués par des "surdosages délibérés" du médicament digoxine, se refusaient à commenter ce nouveau décès jusqu'à ce

que les examens et les tests soient terminés.

Un communiqué émis par la police du Toronto métropolitain précisait que la sûreté municipale avait été contactée, dimanche, par un coroner qui réclamait une enquête plus approfondie dans la mort du bébé.

Le coroner en chef de l'Ontario, le Dr Ross Bennett, a dit que le décès "fait encore l'objet d'une investigation

de sorte qu'une enquête du coroner n'a pas encore été réclamée".

Les autorités hospitalières ont elles-mêmes fait appel au coroner quand une autopsie régulière pratiquée à l'hôpital a révélé la présence d'un taux élevé de digoxine, a expliqué M. Allen.

Nelles

Les quatre ac-

cusations de meurtre portées contre Mlle Nelles en mars 1981 ont été abandonnées à l'issue de l'enquête préliminaire présidée par le juge David Vaneck, ce dernier en étant venu à la conclusion qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour que la jeune femme subisse un procès.

Le président du tribunal n'avait pas

moins exprimé sa conviction qu'un certain nombre des bébés avaient bel et bien été assassinés.

La jeune femme qui vit avec sa mère à Belleville, demeure en congé payé de l'hôpital.

Le voleur de voitures Renault, de nouveau mis sous arrêt

Après avoir avoué sa culpabilité et avoir été mis en liberté en attendant sa sentence pour vol et recel de sept voitures "Renault", Michel Jacques a été de nouveau arrêté, hier matin. Cinq autres accusations de vol et recel de Renault ont été portées contre lui.

Michel Jacques est un étudiant en mécanique âgé de 21 ans. Il habite le quartier Montmorency à Beauport. Son stratagème de vol et de recel de Renault était assez particulier: le jeune homme achetait de vieilles Renault, pour une somme minime, variant de \$100 à \$150, dans le but d'obtenir des certificats d'enregistrement authentiques. Avant d'envoyer les voitures à la ferraille, il enlève la plaque du numéro de série, plaque qu'il applique par la suite à d'autres Renault, plus récentes, qu'il vole.

Ces voitures volées et maquillées étaient ensuite revendues par le biais des petites annonces. Michel Jacques a réussi son petit manège 13 fois. Au total, 26 propriétaires de Renault ont été bernés dans cette affaire: les 13 à qui on a volé une Renault et les 13 autres qui de bonne foi ont acheté une Renault volée.

Mardi, Michel Jacques avouait sa culpabilité à 7 vols et six fraudes de Renault. Le juge accordait au coupable une remise en liberté moyennant un cautionnement de \$5,000. Mais voilà que le lendemain la police dépose les cinq autres accusations de vol et trois autres accusations de fraude, forçant le retour de Jacques devant le juge. Ce dernier décidera demain s'il permet à nouveau la remise en liberté du coupable en attendant le prononcé de sa sentence dans cette affaire.

Hier, le procureur de la Couronne a révélé que Jacques avait déjà été condamné à quatre mois de prison pour recel de skis de fond et de système de son à Gaspé.

Le jeune attend en outre une décision de culpabilité ou d'innocence dans un dossier de vol à main armée d'une somme de \$600.

Probation d'un an

Johanne Genois, une mère de famille de 21 ans, et Serge Lamontagne, 24 ans, ont avoué avoir hébergé Pierre Labonté durant 15 jours après son évasion de la prison d'Orsainville en août 1982. Labonté a été trouvé coupable du meurtre d'un transsexuel, Diane Aubert, la semaine dernière.

Le juge a condamné Genois et Lamontagne à un an de probation, et le jeune homme à un jour de prison.

Vol de fourrures à Sainte-Foy

Un marchand de fourrures s'est fait voler huit manteaux dans sa camionnette qu'il avait garée à Place Sainte-Foy, vers 13h, hier mardi. Il a pu en récupérer trois et il estime ses pertes à \$10,000.

La police de Sainte-Foy précise que le plaignant, dont le magasin n'est pas à Place Sainte-Foy, s'était arrêté à ce centre commercial pour affaires. En retournant vers son véhicule, il a remarqué un individu, plusieurs manteaux de fourrure dans les bras, marcher à travers les autos sur le terrain de stationnement.

En arrivant à sa camionnette, il a constaté le vol et il a réalisé que c'était ses manteaux qu'il avait vu filer. Le plaignant a tenté de rejoindre le voleur. Sur les entrefaites, une dame a trouvé trois manteaux abandonnés dans un corridor du centre commercial, mais le voleur a eu le temps de filer avec les cinq autres.

Chasse à l'homme avec coups de feu

Interceptés à la suite d'une chasse à l'homme ponctuée de quelques cos de feu, deux jeunes gens seront appelés à comparaître, prochainement, à Rivière-du-Loup, sous plusieurs chefs d'accusation. Celui qui est âgé de 18 ans sera traduit devant la cour des sessions de la paix tandis que le cas de l'autre, âgé de 16 ans, sera soumis au directeur de la protection de la jeunesse.

La Sûreté du Québec précise que les deux jeunes gens étaient en possession d'une auto volée à La Pocatière et qu'ils auraient volé de l'essence à Saint-Jean-Port-Joli au cours de leur voyage vers Québec.

Pris en chasse par des agents du poste de la SQ de Montmagny, le véhicule volé a brûlé deux barrages dressés par des policiers de Saint-Romuald sur la route 20. C'est par la suite que trois coups de feu ont été tirés sur l'auto poursuivie. L'un des projectiles l'a touchée à la valise arrière.

La chasse qui s'était déroulée parfois jusqu'à une vitesse de 140 km/h devait se terminer près de la raffinerie Ultramar à Saint-Romuald, vers 22h30, avant-hier. La SQ précise que l'adolescent de 16 ans était au volant à ce moment-là. Les accusations doivent être portées par la police municipale de La Pocatière.

Chez Birks

Nos bijoux savent parler d'amour

Des petits cœurs étroitement unis — comme il se doit — composent ce collier doré, le bracelet et les boucles pour oreilles percées assortis, réalisés spécialement pour Birks.

Particularité intéressante: vous pouvez porter ces bijoux d'un côté ou de l'autre: selon que vous les voulez brillants et polis ou texturés et satinés.

Tout comme l'amour, ces bijoux de fantaisie seront toujours à la mode!

Collier, \$20. Bracelet, \$10.
Boucles d'oreilles, \$7.50
692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Voulez-vous offrir un cadeau superchic?

Vous aurez du mal à trouver des bijoux réunissant BEAUTÉ et QUALITÉ à des prix comparables!

Photo agrandie pour montrer le bijou au détail.

Le pendentif et les boucles d'oreilles à perle de culture et diamant, petits trésors de Birks, sont des bijoux tellement délicats et ravissants que vous n'en croirez pas leur prix!

Nous pouvons cependant vous assurer qu'ils sont d'une qualité exceptionnelle et qu'ils ont été fabriqués avec un soin attentif et minutieux dans les ateliers de joaillerie Birks, sauf la chaîne en or que nous avons achetée en Italie.

Or jaune 10 ct.

Pendentif perle de culture et diamant sur chaîne.

\$49.95

Boucles assorties pour oreilles percées.

\$99.95

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

BIRKS

soldé fabuleux de montres...

SEIKO
chez BIRKS

30% DE RABAIS
nos prix courants

Oui, 30% de rabais sur toutes les montres dans les 3 derniers jours.

Un professionnel et à la grandeur du pays. De plus, chaque montre porte une garantie aussi sérieuse que notre nom.

Nous restons toujours intéressés au bon fonctionnement de votre montre, même plusieurs années après son achat. N'est-ce pas une bonne raison pour acheter votre montre chez Birks? Ou encore d'en offrir une dans une boîte bleue de Birks?

POUR UNE PÉRIODE DE TEMPS LIMITÉE SEULEMENT

692-3822
BIRKS
JOAILLIERS

35% DE RABAIS
décor "Cross & Olive"
cristal au plomb, teneur 24%

Birks est heureux d'offrir un rabais aussi important sur le prix de ce célèbre cristal bohémien "Cross & Olive". Seules les pièces annoncées ici sont en solde, mais nous pouvons vous assurer qu'il s'agit d'une véritable aubaine!

A. Sucrier et pot à crème. B. Beurrier. C. Vase à bouton de rose, 8". D. Cloche, 5". E. Paire de chandeliers, 5 3/4". F. Carafe du capitaine, 1 1/2" chop. G. Vase, 9". H. Saladier, 8". J. Ravier à marinades, 7".

	Notre prix courant	EN SOLDE
A. Sucrier et pot à crème.	41.50	26.95
B. Beurrier.	21.95	14.25
C. Vase à bouton de rose, 8"	27.50	17.85
D. Cloche, 5"	23.50	15.25
E. Paire de chandeliers, 5 3/4"	46.50	30.20
F. Carafe du capitaine, 1 1/2" chop.	88.95	57.80
G. Vase, 9"	69.50	45.15
H. Saladier, 8"	64.50	41.90
J. Ravier à marinades, 7"	25.95	16.85

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

DOSSIERS

/Point de vue/

L'exode des anglophones Un grossier canular

Devant la commission parlementaire qui étudiait les crédits de son ministère, le ministre québécois de l'Immigration, M. Gérard Godin, a déclaré mardi qu'il était faux de croire que l'exode des anglophones du Québec n'avait commencé que sous le gouvernement péquiste. M. Godin se basait entre autres sur une étude réalisée par le démographe Charles Castonguay, de l'université d'Ottawa, dont voici le texte.

par Charles Castonguay

Les données sur la migration interprovinciale publiées par Statistique Canada le 1er mars confirment qu'un nombre important d'anglophones ont quitté le Québec entre les recensements de 1976 et de 1981. Cependant, ce mouvement migratoire ne se rattache pas aussi étroitement à l'élection et au gouvernement du Parti québécois que ne le voudraient les ténors de l'exode anglophone.

Des informations recueillies au cours des trois derniers recensements permettent de comparer le nombre et la composition linguistique des migrants qui ont quitté le Québec pour résider dans une autre province au cours des trois périodes quinquennales qui s'étendent de 1966 à 1981. Le tableau 1 montre que la période 1976-1981 ne diffère guère des périodes précédentes quant au nombre et à l'im-

dances radicalement divergentes, le groupe anglophone perdant plus de 90,000 personnes, alors que les allophones en gagnaient plus de 45,000.

Cette étonnante rupture de continuité ne trouve évidemment pas d'explication adéquate dans la seule augmentation de quelque 35,000 anglophones dans l'émigration interprovinciale au cours de la dernière période. Si l'on y ajoute encore la diminution des entrées anglophones au Québec en provenance du reste du Canada depuis 1976 (l'obsession de l'exode n'a certes pas aidé à leur recrutement), la migration interprovinciale n'explique pas plus que la moitié du renversement de l'ordre de 100,000 (gain de 8,000 en 1971-1976 contre perte de 91,000 entre 1976 et 1981) dans l'évolution de la population anglophone du Québec. D'ailleurs le déficit migratoire interprovincial du groupe allophone a également augmenté en 1976-1981

Tableau 1: Migrants du Québec vers le reste du Canada, par langue maternelle, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981

	Total	Langue maternelle		
		Anglais	Français	Autre
1966-1971	160 400 (100,0)	99 100 (61,8)	46 900 (29,2)	14 400 (9,0)
1971-1976	145 800 (100,0)	94 100 (64,6)	41 300 (28,3)	10 400 (7,1)
1976-1981	203 000 (100,0)	131 500 (64,8)	49 900 (24,6)	21 600 (10,6)

Source: Statistique Canada ainsi que J. Henripin et R. Lachapelle, La situation démographique au Canada, Institut de recherches politiques, Montréal, 1980.

Tableau 2: Population du Québec selon la langue maternelle, 1971, 1976 et 1981

	Total	Langue maternelle		
		Anglais	Français	Autre
1971	6 027 800	789 200	4 867 300	371 300
1976	6 234 400	796 700	5 058 300	379 500
1981	6 438 400	706 100	5 307 000	425 300

Source: Idem.

portance relative des sortants de langue maternelle anglaise.

On voit en effet que près de cent mille anglophones (langue maternelle) ont quitté le Québec pour une autre province au cours de chacune des périodes 1966-1971 et 1971-1976. Le nombre de sortants anglophones en 1976-1981 ne compte qu'environ 35,000 individus de plus qu'au cours des périodes précédentes. D'autre part, la proportion d'anglophones parmi le total des sortants est demeurée presque parfaitement stable au cours des deux dernières périodes, soit 64,8 pour 100 en 1976-1981 en regard de 64,6 pour 100 en 1971-1976. L'accession du Parti québécois au pouvoir en 1976 n'a donc rien d'un point tournant à cet égard.

A la lumière de ces faits, l'ardeur et l'insistance que mettent certains à emboucher la corne de l'exode, comme si d'importants départs anglophones n'avaient débuté qu'avec l'élection du PQ, prend l'allure d'un grossier canular visant à culpabiliser le Québec francophone, dans le but d'abord de faire avorter le référendum de 1980, puis d'obtenir l'abandon de certains éléments de la loi 101, et plus généralement d'affaiblir la volonté d'autodétermination politique et culturelle de la collectivité franco-québécoise.

Les données sur la migration interprovinciale suggèrent aussi une interprétation plus nuancée de la baisse subite de la population anglophone entre 1976 et 1981. Le tableau 2 situe ce phénomène dans l'évolution d'ensemble de la composition linguistique du Québec entre 1971, 1976 et 1981, d'après les données disponibles.

Selon ces données, les populations anglophone et allophone (langue maternelle) auraient toutes deux augmenté légèrement d'environ 8,000 personnes entre 1971 et 1976. Mais entre 1976 et 1981, elles auraient soudainement engagé des ten-

par rapport à la période précédente, alors que sa croissance se serait accélérée de façon remarquable après 1976.

Même en tenant compte de la migration internationale, il serait difficile de trouver en termes de déplacements géographiques une explication satisfaisante aux curieuses inflexions des chiffres relevés au tableau 2. A mesure que s'épuisent les sources d'explication habituelles, une autre lecture des données s'impose: certaines déclarations de langue maternelle recueillies au Québec au recensement de 1976 seraient invalides.

Il est tout à fait plausible que la conjoncture socio-politique particulière créée entre 1974 et 1977 par la loi 22, qui mettait en valeur l'anglais, langue maternelle, comme moyen d'accès à l'école anglaise ait conduit un certain nombre de Québécois à se déclarer de langue maternelle anglaise au recensement de 1976 alors qu'ils ne l'étaient pas, ou encore à faire ainsi pour leurs enfants.

Les données publiées le 1er mars dégonflent ainsi le mythe de l'exode anglophone depuis l'élection de 1976, au point de rendre plausible l'hypothèse que la population anglophone (langue maternelle) du Québec avait déjà commencé à décroître, en nombre absolu, avant même la prise du pouvoir par le Parti québécois. Avant même, aussi, la loi 101. Parmi les régions québécoises, seule l'Outaouais aurait évolué dans un sens contraire à cette tendance.

Une réflexion partant de cette perspective serait plus prometteuse d'avenir que le chantage à l'exode depuis 1976, qui s'inspire davantage de préjugés ou d'intérêts partisans que d'une analyse démographique (et sociologique) adéquate. L'élaboration d'un nouveau projet de société viable à long terme pour les anglophones du Québec exige une recherche autrement plus responsable et approfondie.

/Point de vue/



La vie privée et les ordinateurs Le manque d'information est le danger réel

LE SOLEIL publiait récemment dans ces pages un texte de la Ligue des droits et libertés de la personne sur les dangers de la multiplication des banques de données. Le présent texte, de Claude Blouin, conseiller en systèmes d'information, se veut une réponse aux appréhensions de l'organisme.

par Claude Blouin

Un dossier paru récemment dans ces pages présentait le point de vue de la Ligue des droits et libertés sur la menace apparente que font peser les ordinateurs et les banques de données sur la vie privée. Il n'y a aucun doute que les faits présentés par la ligue sont véridiques. Par contre l'interprétation qu'on donne à ces faits mérite d'être examinée de près. Une lecture rapide du document laisse passer deux messages. Premièrement, le droit à la vie privée est un droit acquis depuis toujours et le fait que des tiers possèdent de l'information personnelle sur notre compte est une limite à ce droit acquis. Deuxièmement, l'informatique est une menace nouvelle et puissante contre notre droit à la vie privée.

Or, cette interprétation est discutable. D'une part la notion de vie privée est une notion relative, complexe et subjective, limitée par le fait même de la vie en société. D'autre part, le procès des outils informatiques par rapport à la vie privée passe à côté des causes profondes des problèmes pour s'attaquer aux seuls effets, exactement comme si on intentait un procès à l'arme d'un crime plutôt que de l'intenter à son auteur.

Vie privée

Premièrement, avant d'affirmer que la technologie informatique est une menace à la vie privée, il faudrait définir ce qu'on entend par "vie privée". Si on comprend par "vie privée", un état de fait où un individu puisse agir en toute liberté sans que quiconque ne soit informé ni de ses coordonnées personnelles, ni de ses agissements sociaux, légaux ou économiques, alors force nous est de reconnaître qu'il n'y a jamais eu de vie privée. En effet, nul ne peut espérer tirer des avantages d'une collectivité sans être connu de celle-ci. C'est là une vérité évidente en soi, même si elle peut froisser les convictions de certains.

Deuxièmement, le mythe de la vie privée postule ou laisse deviner un danger derrière le fait que des tiers puissent posséder des informations sur un individu. C'est aussi, bien souvent, un bienfait comme dans le cas des informations médicales qui permettent de déceler une maladie à un stade où elle peut encore se soigner. Paradoxalement, ce sont les individus dont la vie est la moins "privée" qui sont les mieux protégés par la collectivité. Les élites politiques, sportives, du monde du spectacle font les manchettes: on connaît tout de leur vie, de leurs activités, de leurs revenus, de leurs relations... Jamais un Guy Lafleur, par exemple, ne pourrait être accusé par erreur d'un méfait quelconque.

Pour illustrer les mécanismes qui instituent le fait que, premièrement, il est illusoire de prétendre à la vie privée lorsqu'on vit en société et que deuxièmement, notre sécurité découle souvent des renseignements que des tiers détiennent sur notre compte, prenons pour exemple un petit village québécois traditionnel au début du siècle, où il n'y a ni ordinateurs ni banques de données.

Qu'est-ce que la vie privée dans un village semblable à celui décrit dans le téléroman "Le temps d'une paix"? Tout le monde connaît à peu près tout de tout le monde; pourtant cette absence de "vie privée" n'a rien de dangereux pour les individus, au contraire. Le médecin du village connaît personnellement l'état de santé et le "dossier" médical de tous ses concitoyens; il peut d'un coup d'oeil poser un diagnostic qui pourrait s'avérer aussi juste que celui posé en clinique externe, après une batterie de tests, par un médecin

moderne qui ne connaît pas son patient. Qu'est-ce qui est le plus menaçant pour notre vie privée: un médecin qui nous connaît au point de lire notre état de santé dans le blanc des yeux ou un dossier médical formel dans un établissement de santé? Attention, la réponse à cette question est lourde de conséquences.

A l'assaut de la vie privée

Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que les problèmes soulevés dans le document de la Ligue des droits et libertés sont des problèmes réels, inquiétants. Mais contrairement à l'interprétation que nous en donne la ligue, ces phénomènes ne sont pas tributaires des ordinateurs ou des banques de données informatisées. Ils dépendent plutôt de nos modes d'organisation et des présupposés méthodologiques qui les sous-tendent. L'informatique n'est qu'un outil au service d'une finalité; ce n'est pas une finalité en soi.

Pour expliquer cette conception, il est nécessaire d'introduire la notion de "contexte" et de mettre en référence la notion de "vie privée" avec elle de "contexte". La notion de contexte porte sur l'utilisation de l'information faite par une culture ou une collectivité donnée. Une utilisation de l'information faisant appel à des connaissances préalables très poussées sur l'environnement est dite "à contexte fort". Elle permet avec un minimum de données explicites de positionner un fait dans son contexte et de l'y interpréter. A l'inverse, une utilisation de l'information basée sur des données explicites décrivant seulement certains aspects limités de la réalité, est dite "à contexte faible". Les dangers pour la vie privée découlent directement d'un mode d'utilisation de l'information à contexte faible.

Afin d'illustrer cette notion de contexte, revenons à notre exemple du petit village québécois traditionnel. Manifestement nous sommes en présence d'un mode de diffusion de l'information à contexte fort. Les gens possèdent beaucoup d'information sur leur cadre de vie et sur les faits et gestes de leur entourage. Tous seront au courant que Joseph, par exemple, doit \$100 à Arthur et refuse de les lui rembourser. Tous sauront exactement les tours et les détours de cette affaire personnelle de telle sorte que, connaissant le contexte, cette histoire n'aura probablement aucune influence sur leur décision de prêter de l'argent ou d'accorder du crédit à Joseph.

Reprenons la même situation dans un cadre de fonctionnement à contexte faible. Il y aura sans doute un organisme de crédit ne connaissant ni Arthur ni Joseph qui enregistrera une dette non remboursée de \$100 pour Joseph. Un tiers sur le point de prêter de l'argent à Joseph et ne le connaissant pas consultera l'organisme de crédit pour obtenir sa cote de crédit. Il apprendra que Joseph doit \$100 et ne l'a pas remboursé. Quelle appréciation pourra-t-il se former de la fiabilité de Joseph? Sur quelle base pourra-t-il accorder un prêt à Joseph?

Aussi paradoxal que cela puisse sembler, l'exemple que nous venons de voir démontre que le danger pour la vie privée ne découle pas du fait que des tiers possèdent trop d'information sur notre compte, il découle souvent du fait que des tiers possèdent trop peu d'information sur notre compte, ce qui est toujours le cas dans un mode de fonctionnement à contexte faible.

Causes et effets

Les bureaucraties, tant publiques que privées, fonctionnent toutes à contexte faible, loin de leurs clients, ayant recours à des données factuelles décrivant sans nuances et

de façon souvent très limitée la réalité pertinente pour l'organisation. C'est ce mode de fonctionnement qui est la cause des problèmes pour la vie privée soulevés par la Ligue des droits et libertés. Le fait que des outils informatiques soient utilisés pour supporter ces systèmes ne contribue qu'à amplifier leurs effets, pas à les causer.

Or, en s'attaquant aux effets visibles plutôt qu'aux causes, c'est-à-dire en visant les outils informatiques au lieu de viser les modes d'organisation et d'utilisation de l'information on risque deux conséquences: premièrement, on ne changera strictement rien aux problèmes relatifs à la vie privée; deuxièmement, on aura sacrifié les seuls outils assez puissants pour, justement, nous permettre de changer nos modes d'organisation poussièreux et problématiques, lesquels ont été conçus pour permettre un fonctionnement administratif sur une grande échelle, en l'absence de capacités de computation et de mémorisation requises pour tenir compte du contexte.

Au niveau des effets, un système informatique supportant un fonctionnement administratif à contexte fort devrait contenir beaucoup plus d'informations sur le contexte (incluant certains renseignements personnels) que les systèmes actuels, et être beaucoup plus rigoureux sur le maintien à jour de ces informations. Or les arguments et les propos de groupes bien intentionnés comme la Ligue des droits et libertés ont pour objet de demander une réduction de la quantité d'information personnelle utilisée par les organisations, ce qui ne peut que contribuer à appauvrir davantage le contexte de fonctionnement administratif, amplifiant les problèmes que cela comporte pour le citoyen. On s'attaque aux effets visibles et non à leurs causes.

L'appréciation des effets de l'informatique sur la vie privée des gens est un sujet fort complexe. Les aspects visibles du phénomène ont de nombreuses implications et procèdent des causes difficiles à cerner, étendant leurs ramifications jusqu'aux principes mêmes de nos modes d'organisation.

Une réflexion de fond s'impose, laquelle devra aborder la notion de vie privée dans son contexte, c'est-à-dire relativement à une époque, une culture, un mode de vie... De même il sera nécessaire de remonter aux causes premières des problèmes posés par les outils informatiques pour la vie privée. Toute mesure qui viserait uniquement les effets serait remise en cause à la prochaine phase d'innovation technologique c'est-à-dire à très court terme.

La seule voie valable pour garantir le droit des gens à une vie privée consiste à humaniser les relations entre l'Etat (ou l'entreprise privée) et ses clientèles. Il serait vain d'instaurer des mesures de protection qui ne vont pas dans ce sens; ces mesures seraient dépassées avec la prochaine vague d'innovation technologique (bases de données réparties, réseau de micro-ordinateurs, etc.).

L'humanisation des activités administratives nécessite de confier la responsabilité des contacts à des personnes responsables. Pour faire face à l'ampleur de leur tâche ces personnes devront disposer d'outils permettant d'amplifier leur mémoire et leurs capacités d'action. Ces outils informatiques nécessiteront plus d'informations que les systèmes actuels car ils devront maintenir pour leurs usagers un portrait très complet de leur contexte d'opération. C'est là le paradoxe apparent de l'impact informatique sur la vie privée: l'humanisation des services nécessite encore plus d'informations personnelles.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Les pas de danse de Bill Davis



raymond giroux

Le premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, aimerait bien recevoir la direction du Parti conservateur canadien sur un plateau d'argent plutôt que de risquer de tout perdre dans une lutte fratricide sans retour.

Mais tout peu joueur qu'il soit, M. Davis devra se résigner à se mettre en piste comme tous les autres sans attendre que les Canadiens s'agenouillent devant lui, et à démontrer aux délégués(es) au congrès à la direction du PC qu'il constitue leur meilleur atout pour prendre le pouvoir à Ottawa.

Homme prudent, on ne le dira jamais assez, ses dernières interventions publiques à saveur "nationale" laissent percer un désir évident de passer de la politique provinciale à la scène fédérale.

Le Tout-Toronto l'encourage dans cette voie, et les moins empressés ne sont surtout pas les membres de son propre parti qui aimeraient bien le remplacer à Queen's Park, leur fier depuis 40 ans.

Le premier ministre de l'Ontario a bien des as dans son jeu. On reconnaît ainsi en lui un des seuls candidats assurés de renverser le gouvernement libéral aux prochaines élections fédérales, et c'est assurément cet aspect de la réussite assurée qu'il avancera au moment de l'annonce éventuelle de sa candidature.

Mais se lancer en campagne, pour M. Davis, ne signifie pas une attente passive du congrès, au contraire. Il devra franchir de forts nombreux obstacles, notamment le fait qu'une bonne moitié des délégués seraient déjà liés envers un candidat au premier tour de scrutin.

...

Si la célèbre "Big Blue Machine" qui a gagné 12 élections consécutives en Ontario peut lui garantir une base solide dans sa province, il n'en va pas de même à l'extérieur. Les gens de l'Ouest, par exemple, n'ont pas oublié qu'au moment de la querelle sur le prix du pétrole entre Ottawa et Edmonton, M. Davis a pris fait et cause pour M. Trudeau contre Peter Lougheed.

Autre "trahison", si l'on peut dire: l'appui de l'Ontario au gouvernement central sur la question constitutionnelle aura sûrement laissé des traces négatives au sein des militants(es) des autres provinces.

Quant aux délégués(es) du Québec, la très grande majorité appuiera soit Joe Clark, soit Brian Mulroney, tandis que les organisateurs de M. Peter Blaikie penchent vers M. Davis à la suite du retrait de leur poulain. Mais cela demeurera sans conséquence car M. Blaikie serait justement demeuré dans la lutte s'il avait pu obtenir des appuis suffisants.

En plus d'avoir à franchir ces obstacles, M. Davis devra prouver qu'il peut transcender les intérêts de sa province et comprendre que le Canada ne se limite pas au sud de l'Ontario.

Bon administrateur, chef respecté de son parti, M. Davis possède assurément de grandes qualités. Mais en 1983, dans un pays où de plus en plus de citoyens(nes) maîtrisent les deux langues, d'après le dernier recensement, son unilinguisme entache directement sa compétence à diriger les affaires de l'Etat.



le monde vu d'ici

Shultz en promenade



paul lachance

Le secrétaire d'Etat américain, George Shultz, se promène actuellement au Moyen-Orient moins pour y faire de l'exercice diplomatique que pour répondre à un besoin américain. Le président Reagan a pris la seule décision possible en refusant de se laisser intimider par la sanglante attaque contre l'ambassade américaine de Beyrouth. Le coup était porté non pas pour le forcer à se montrer plus dur avec Israël mais pour forcer le retrait des troupes américaines du Liban.

Il est donc naturel que les Américains se demandent ce que leurs soldats et leurs diplomates sont en train de faire pour tenter d'imposer la paix dans cette région torturée où la violence semble être la seule force de persuasion. Et il est probable qu'un sentiment de dégoût émanant des exactions sanglantes en vient à susciter le désir de sortir de cet impossible chassé-croisé.

C'est précisément ce que les terroristes et leurs agents divers sont en train de vouloir provoquer. Mais les Etats-Unis ne doivent pas y succomber. Quitter à ce moment-ci serait pire que la débâcle du Vietnam parce que la cause est celle de la paix et non de la domination et, qu'au surplus, l'Ouest est plus concerné. Shultz doit donc montrer aux autres que les Etats-Unis ne céderont pas en s'en allant et encourager les Américains à continuer de supporter une opération

qui est vitale, même si elle est extrêmement désagréable.

Les chances de réussir cette tâche requièrent donc du secrétaire d'Etat américain une vision réaliste des choses et l'un des aspects des événements du Moyen-Orient est à l'effet qu'ils sont encore loin d'être solutionnés.

Les Arabes affirment que les initiatives de négociations de Reagan au sujet de la Cisjordanie et de Gaza sont à l'eau. Cela signifie qu'aucun n'est désireux de pousser les choses sans l'impossible assurance qu'ils seront satisfaits des résultats. L'OLP a eu sa chance et Arafat a carrément avoué qu'il était incapable de bouger. Un point, c'est tout.

Le roi Hussein de Jordanie, les dirigeants de l'Arabie saoudite et du Maroc qui, indubitablement préfèrent n'avoir rien à faire avec les Palestiniens, plutôt que d'être ballottés à hue et à dia dans leur imbroglio, ont dorénavant plus de liberté d'action qu'ils n'en ont eu durant des années. L'OLP est dispersée et, jusqu'à un certain point, désarmée, quoique cela puisse ne pas durer longtemps.

L'Irak et l'Iran sont paralysés par la guerre. La Syrie a raté son intention de détrôner Hussein d'Irak en aidant l'Iran. Et, dorénavant, avec le concours de l'URSS, elle constitue seulement une menace pour le Liban.

Ainsi, pourquoi personne n'ose-t-il pas bouger? Les Arabes blâment les Etats-Unis de ne pas forcer Israël à faire des concessions. Mais ceux-ci ne peuvent pas et ne veulent pas négocier avec Israël sous la contrainte arabe. Ils contemplent toujours

l'hypothèse que quelqu'un va finir par se casser le nez en tentant de faire triompher son point de vue.

Israël, quant à lui, est bien déterminé, avec le support de son peuple, à ramener l'entité palestinienne dans le grand Etat hébreu. Il ne veut pas parler de l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza autrement qu'en termes de Camp David et sait que plus les négociations israélo-libanaises dureront longtemps, plus le temps travaillera pour lui. Cela, les Etats-Unis le savent d'autant plus que le plan de paix Reagan est tracé "à l'intérieur des accords de Camp David".

Le seul rôle que pourraient jouer les Etats-Unis serait de tenter de clarifier les problèmes, de les identifier et de les placer carrément face à face en en supputant les ultimes conséquences. Mais il n'y a pas là à se faire trop d'illusions.

Washington ne peut forcer ni Israël ni les Arabes à se sauver eux-mêmes et il sait fort bien qu'il devra attendre longtemps jusqu'à ce qu'ils soient prêts à s'entendre, si cela devait être possible. Dans l'intervalle, il doit se résoudre à rechercher à limiter la violence et la course aux armements au Moyen-Orient, demeurer disponible pour apporter son aide lorsque enfin un désir de paix aura animé les combattants.

Mais tout cela ne sera possible que le jour où l'on aura formellement reconnu l'existence de l'Etat hébreu et qu'on y donnera suite dans les faits, ce qui, jusqu'ici, n'a été évoqué qu'en termes de justification pour les perpétuelles attaques dont il a été l'objet. Et ce n'est pas George Shultz qui fera avancer ce cruel débat.

bloc-notes

Loyauté dans les 2 sens!

Dans son discours inaugural de mars, le gouvernement Lévesque entend "responsabiliser" davantage ses employés en leur déléguant plus de pouvoirs. Ceux-ci devront progressivement être comptables de leurs actes (l'imputabilité). Mais qui dit responsabilité dit aussi loyauté. C'est là que le bât blesse après une ronde acrimonieuse de négociations avec les professionnels de l'Etat.

Depuis une quinzaine, la confidentialité de certains documents gouvernementaux s'amenuise. Des renseignements très critiques de fonctionnaires à l'égard de programmes d'aide à l'emploi font leur tour de presse. Et on relie parfois à une revanche des professionnels ces fuites impliquant la moralité du premier ministre (l'affaire LG-2) ou celle de son lieutenant à l'Industrie, Commerce et Tourisme (l'affaire Biron).

S'il y a effectivement un lien de cause à effet entre des relations de travail viciées, et ces fuites, on comprend que les ministériels et les cadres supérieurs de la fonction publique s'inquiètent. Là où il n'y a plus de confiance, il n'y a plus de loyauté et d'aucuns peuvent douter singulièrement leur serment d'office. Dans une intervention récente, le secrétaire du Conseil exécutif, M. Louis Bernard, a justement rappelé que s'annihile la capacité de gouverner quand la loyauté fuit le camp.

M. Bernard devrait toutefois se rappeler que lorsqu'il était chef de cabinet du chef de l'opposition péquiste, de 1970 à 1976, les fuites de documents abondèrent au détriment de la capacité de gouverner du premier ministre Bourassa. Sauf erreur, il ne se trouva guère d'éléments péquistes pour le déplorer à l'époque.

M. Bernard a raison de rappeler la "nécessité absolue" d'une loyauté sans laquelle la qualité du service public se détériore. Mais le phénomène qu'il dénonce n'est pas plus apocalyptique aujourd'hui qu'hier, hormis pour des élus récalcitrant ce qu'ils sèment. La loyauté jouant dans les deux sens, le blitz gouvernemental de l'an dernier contre l'ensemble des salariés de l'Etat était-il plus loyal que méprisant?

Une fuite de documents, même de nature confidentielle, se situe quelquefois dans l'intérêt public. Le gouvernement Lévesque s'est fait élire, en 1976, sous l'étiquette de la transparence institutionnelle. Récusant l'abus du secret d'Etat, il a même créé une Commission d'accès à l'information gouvernementale dans le but de le relativiser. Il vaudrait donc mieux que l'Etat retourne loyalement aux sources avant de faire la morale à ses serveurs.

Jacques DUMAIS

La réforme des droits de la personne (3)

Fichiers et nouveaux droits oubliés

(NDLR) — La commission parlementaire de la Justice reprend, aujourd'hui, ses travaux sur le projet de loi 106 "portant réforme au code civil du Québec du droit des personnes". Dans le dernier d'une série de trois articles, notre éditorialiste met en lumière quelques-unes des implications de ces changements qui nous concernent tous.



anne-marie voisard

Mme Langlois, 80 ans, a reçu de son propriétaire la lettre suivante: "Je vous informe que dans quelques jours vous n'aurez plus de thermostat pour contrôler la chaleur et que, dès le 1er juillet, vous n'aurez plus d'eau chaude..."

L'acharnement du locateur tient du fait que la vieille dame a décidé de contester la hausse du prix de son loyer devant la Régie du logement. A cause de

cette seule démarche, Mme Langlois risque, en plus, d'être fichée dans la liste des locataires indésirables.

Quels sont les droits de cette octogénaire? Presque nuls, en pratique, à part le fait qu'elle peut toujours essayer, si elle en a la force et le courage, de poursuivre en justice le propriétaire menaçant. La liste noire ne constitue toutefois pas, au sens de la loi, une mesure de représailles. N'importe qui peut monter des dossiers et y inscrire ce qu'il veut, peu importe s'il doit y avoir des victimes. Si des droits sont en cause, le respect de la réputation et de la vie privée, par exemple, la loi ne les connaît pas encore.

Tout cela est tellement vrai que le ministre de la Justice, Marc-André Béard, admettait récemment, devant la commission parlementaire de la Justice, l'impuissance de la loi contre ces listes noires que s'échangent certains propriétaires. Il y a lieu de s'en étonner quand on pense que la commission étudie actuellement le projet de loi 106 sur la réforme du droit des personnes. Cependant, on doit se rendre compte que ce phénomène de la prolifération des dos-

siers, conséquence directe de la venue de l'ordinateur, a pris bien du monde par surprise.

D'une certaine manière, les échanges d'informations entre propriétaires ne sont pas nouveaux. La méthode du bouche à oreille, autant que l'informatique aujourd'hui, a, nous le savons tous, causé, dans le passé, beaucoup de torts. Autres temps, autres mœurs! Les chemises de carton minutieusement conservées dans les classeurs de métal sont en train de disparaître elles aussi devant les banques de données qu'on introduit dans le ventre de l'ordinateur.

Une des principales difficultés est que ce nouveau système est encore plus indiscret que les mauvaises langues d'autrefois. L'ordinateur nous déshabille. Et le pire, c'est qu'on ne sait pas devant qui. Tout se passe à notre insu.

Le projet de loi 106, dont quatre articles seulement, sur un total de 399, traitent de ces problèmes, passe tout à fait à côté de la question. "Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée", dit le premier de ces articles, reproduisant ici un vœu ex-

primé dans la charte des droits et libertés de la personne. Mais voilà que pour avoir le droit de consulter un dossier qui nous concerne, celui des propriétaires, par exemple, il faudra que les informations soient destinées à un tiers. Toute demande risque donc de se voir opposer un refus, dès le départ. Les associations de propriétaires, comme tous les organismes, montent des dossiers pour leurs membres, rarement pour quelqu'un d'autre.

Une distinction s'impose toutefois entre les groupes privés, que sont les propriétaires, et les organismes publics, notamment le gouvernement et ses ministères. Même si les enseignants grévistes des commissions scolaires et des cégeps ont pu être retracés récemment à cause des renseignements contenus dans deux de leurs dossiers, il reste que, dans l'ensemble, les informations personnelles qui apparaissent dans les fichiers des organismes publics commencent à être protégées.

La Commission Paré, qui a donné naissance à la loi 65 puis, il y a quelques mois, à la Commission d'accès à l'in-

formation, est à l'origine de ces balises. Il n'y a aucune raison pour que les mêmes règles ne puissent s'appliquer dans le secteur privé. La plus élémentaire de celles-ci serait que toute personne soit obligatoirement informée de l'ouverture d'un dossier qui la concerne. C'est ce que demande d'ailleurs la Commission des droits de la personne dans son mémoire déposé devant la commission parlementaire de la Justice.

Des employeurs montent des dossiers sur leur personnel. Il s'y glisse à l'occasion des erreurs. Les banques de données, publiques ou privées, cartes de crédit, assurance sociale, assurance-maladie et autres dont on ne connaît même pas l'existence, véhiculent sur notre compte toutes sortes d'informations. Rien n'empêche, à la limite, qu'on amalgame ces données, vraies et fausses, pour tracer notre portrait.

L'ordinateur a un cerveau, mais il n'a pas de cœur. Il ne s'embarrasse pas de circonstances atténuantes qui pourraient faire oublier une mauvaise note au dossier. Il ne prend pas non plus en considération les efforts infructueux. C'est à nous de le civiliser. Mais il faut l'appui pour cela du législateur.

LA PAGE DES LECTEURS

Ici et là

La littérature à toutes les sauces

(Lettre adressée à M. Lorenzo Michaud, directeur général, Salon du livre de Québec)

Ma lettre se veut une question. Je me souviens de la controverse qui a eu lieu autour de Roger Lemelin quand il a décidé de faire vendre son dernier roman exclusivement par une chaîne d'alimentation. Je me souviens de la réaction compréhensible des libraires, des nombreuses discussions sur le sujet à la radio, à la télé, dans les journaux et de plusieurs lecteurs qui trouvaient l'affaire pour le moins inusitée.

Comme à chaque année, j'arrive au Salon du livre de Québec que j'ai bien apprécié. Mais

quand, dans la plupart des kiosques visités, on m'a remis un sac publicitaire côté A affiche du salon, côté B annonce de Provigo, j'avoue que j'ai été gêné.

Je sais que c'est une question de commanditaire et tant mieux, cette année encore, si le Salon du livre de Québec en a trouvé un! Mais pourquoi, justement, Provigo? Le salon voulait-il, par là, endosser le geste de Monsieur Lemelin?

Personnellement, je trouve que c'est un manque d'éthique. Et j'ai entendu beaucoup de visiteurs passer la même réflexion.

L.-M. Lévesque
Rimouski

Coups bas contre Robert-Giffard

Suite à de nombreux articles parus, concernant le centre hospitalier Robert-Giffard (CHRG), j'aimerais donner une autre version.

Travaillant présentement aux ressources extérieures et pour le CHRG depuis 1976, je dois dire que les extensions de l'établissement font le bonheur de nombreux bénéficiaires et moins, je crois les déclarations du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS). Cet organisme, se plaignant constamment de ne pas être

consulté, craint probablement pour son territoire. Je crois également que des raisons politiques sont camouflées derrière cette attaque que je considère remplie de coups bas.

De nombreux reproches ont été faits à la direction du CHRG. Pour ma part, j'aimerais les féliciter pour le bien apporté à la santé mentale. Je n'ai pas vu "les chiffres", mais suffisamment de résultats.

Serge Lefrançois
Québec

Moins d'impôts, plus d'eau

Etant conscient que l'eau est source de vie et de santé, il est grand temps de songer à préserver cette ressource.

Le programme d'assainissement des eaux doit être considéré au plus haut point par les municipalités et par les Québécois. Les montants qui seront investis doivent être employés en premier lieu à établir des systèmes d'épuration dans les municipalités qui déversent depuis des années leurs égouts dans le "plus beau fleuve du monde".

De plus, il serait important de renseigner les gens sur des méthodes d'utilisation de l'eau. Pourquoi ne pas employer une somme à cette éducation du public?

Ainsi, je recommanderais à M. Parizeau, ministre des Finances, de donner la possibilité de mettre sur pied une campagne d'information comme on l'a fait pour l'exploration minière et de permettre un allègement fiscal à des gens qui investiraient dans une entreprise écologique.

En permettant par exemple de déduire à 100 pour 100 le montant investi par les commanditaires et particuliers, ce serait une façon d'aller chercher du capital et de donner de l'emploi dans la construction d'usine d'épuration et d'aider notre industrie touristique.

Jean-Guy Gagnon
La Malbaie

Khadafi signifie "danger"

Khadafi, un Arabe, fatanique musulman, se révèle plus fort que tous les mouvements actuels (soviétiques ou américains) qui détruisent la Terre de Dieu. Un révolutionnaire non seulement pour la Libye et l'Islam mais pour le monde entier. Pas une révolution guidée par le cœur et le sang.

Khadafi est un homme appliquant et exigeant le règne de la loi. Khadafi est seul dans sa lutte. Il se fait l'exécutant de la loi de Dieu selon les écritures du Coran.

En Libye trouve-t-on pauvreté, chômage, bien-être social, drogués, alcooliques? Khadafi donne généreusement à son peuple, il construit maisons, hôpitaux, etc.

Si tous les présidents suivaient l'exemple de Khadafi en partageant les richesses naturelles plutôt que d'exploiter à profit exclusif.

Khadafi, riche de pétrole, utilise l'argent en achetant des armes perfectionnées au marché mondial, au marché noir, pour bien entraîner ses terroristes et ceux du monde. Un terroriste sous Khadafi ce n'est pas un simple soldat mais un commandant.

Khadafi est un révolutionnaire islamique. Il veut régler définitivement le compte avec les Juifs, le sort des Juifs américains.

Najim Enguersi
Saint-Raymond

La société

Du bénévolat "intéressé"

En cette semaine du bénévolat, nous voudrions soumettre quelques réflexions que nous inspireront plusieurs années d'expérience au sein d'associations de personnes handicapées accordant une grande place au bénévolat.

Il est important de s'arrêter à l'occasion d'une semaine comme celle-ci sur le sens profond que revêt l'engagement bénévole. Il est important aussi de souligner le travail inlassable, le réel engagement d'innombrables citoyens qui contribuent véritablement à l'avènement d'une meilleure justice sociale. Mais, nous avons trop connu de bénévoles qui profitaient de ce titre pour s'approprier des privilèges,

des avantages matériels, du pouvoir, en échange d'un engagement factice pour ne pas nous interroger sur la valeur de ce "don de soi".

Dans les organismes au sein desquels nous nous sommes principalement impliqués, le bénévolat constitue un élément essentiel pour donner une orientation, pour appuyer la permanence, pour lui assurer un contact avec le milieu, avec les principaux intéressés, les personnes handicapées et leurs parents, pour lui apporter des compétences si utiles en certaines occasions. Mais dans les faits, ces organismes remettent souvent le pouvoir entre les mains de personnes qui ne

connaissent que très superficiellement la cause qui constitue la raison d'être de l'organisme.

Des administrateurs que l'on va chercher pour certaines compétences oublient de mettre leur savoir-faire au profit de l'organisme pour rechercher beaucoup plus leur intérêt personnel. Ils sont là finalement pour établir les contacts qui leur seront utiles professionnellement, pour donner publiquement l'image de leur supposé engagement social, pour des occasions de rencontres sociales qui deviennent petit à petit l'essence de leur implication, toutes sortes de raisons qui n'ont rien à voir avec la promotion des droits des personnes handicapées.

En position de force à l'in-

térieur des organismes, ces "bénévoles" imposent leur vision des choses qui tend de plus en plus à influencer les positions officielles de l'organisme.

Notre propos n'est pas de vouloir détruire le bénévolat et tous les bénévoles. Nous en avons connu suffisamment d'extraordinaires pour ne pas céder à cet excès. Mais nous avons aussi trop connu de compétences extrêmement valables quittant leur emploi au sein d'un organisme, écartés par une certaine "aristocratie" de bénévoles pour ne pas mettre en doute certaines formes d'engagement.

Lyne Poltras
Suzanne Légaré
Rock Gadreau
Québec



Mme Juliette Huot, dans "Dis-moi-le si j'dérange"

Un fidèle reflet de la réalité

Dans votre journal du 15 avril, Mme Martine R. Corriveau qui a signé la critique de la pièce "Dis-moi-le si j'dérange", reproche à Mme Bertrand d'être trop réaliste, il aurait fallu commencer la pièce par la fin...

Madame, laissez-moi vous dire que vous et ceux qui pensez comme vous, et croyez-moi vous êtes nombreux, la vie ça ne commence pas par la fin, on vit et on meurt. Bravo si la pièce est aussi directe, le message était peut-être trop clair pour vous. Les jeunes de moins de 40 ans ont tendance à vivre dans les nuages et dans les vapeurs.

Aujourd'hui la jeunesse, la beauté, la publicité mènent le monde et les femmes au suicide. Après avoir élevé une famille, après avoir essayé de s'ajuster tellement de fois à l'homme de sa vie qu'elle en a perdu sa personnalité, elle doit céder sa place à ces jeunes femmes libérées qui invitent nos maris au 5 à 7 après le bureau. Et chose à laquelle nos hommes ne sont pas habitués, elle ouvrent leur portefeuille aussi facilement que leurs jambes.

Les jeunes hommes de leur génération ne les intéressent pas beaucoup. Elles vous diront qu'ils n'ont ni le sérieux, ni la maturité qu'elles recherchent.

En réalité, ces jeunes hommes sont un peu trop sur le même pied, ils ont tous lu leurs pancartes de femmes libérées et sont plus intelligents que leurs pères.

Réveillez-vous, messieurs, ce n'est pas la longueur de votre front, ni la brillance de votre crâne, ni l'épaisseur de vos poches sous les yeux qui attirent ces jeunes femmes intelligentes, mais l'épaisseur de votre portefeuille, la grosseur de votre maison. Aussi vous n'aurez jamais ou rarement de longues discussions au sujet des enfants, puisqu'elle prend la pilule et que vous-même êtes vasectomisé...

Beaucoup de femmes ont essayé et continué à le faire: être épouse, mère et travailleuse. Bien entendu elle se devait d'être parfaite en tout, on veut tout bien faire pour être à la hauteur mais des fois c'est la faille et on ne vous le pardonne pas. A 40 ans, on a plus le droit de se tromper. Il y a même des hommes qui respectent beaucoup plus leur femme si elle travaille, y croyez-vous.

Messieurs levez-vous debout et regardez bien autour de vous, vous serez surpris de découvrir que vous êtes un homme comblé et entouré.

D. Gagné
Saint-Nicolas

Que réparation soit faite!

Extraits d'une lettre envoyée à la Commission des droits de la personne et à la Ligue des droits et libertés

(...) Comme simple citoyen, je m'insurge contre l'attitude dont on a fait preuve, à la Commission scolaire régionale de Tilly, à l'égard de trois jeunes femmes (Line Hétu, Mary Bergeron et Nicole Garneau) fréquentant l'école secondaire Les Compagnons de Cartier. Leur seul tort — s'il en est un — a consisté à émettre leur opinion sur le type d'encadrement pédagogique qui leur est offert par la régionale. Leurs propos ont été reproduits par LE SOLEIL, le 2 avril.

Or, par la suite, on apprenait que leurs remarques eurent pour

effet de faire perdre à deux d'entre elles l'emploi probatoire (en cours de formation scolaire) qu'elles occupaient jusque-là. Si cela a porté, après le fait, un coup à la liberté d'expression de ces jeunes femmes, il n'y aurait rien à faire et si peu à dire, la liberté d'entreprise étant ce qu'elle est. Mais là où l'on dépasse toutes les bornes acceptables dans notre société, c'est lorsque l'on suggère, comme on l'a fait par des propos qui ont été rapportés dans LE SOLEIL du 23 avril, que l'état mental des jeunes femmes était tel que l'on ne devrait pas leur accorder la moindre crédibilité à cause de cela. S'il n'y avait pas là matière à diffamation — encore que ce pourrait être le cas, sous réserve d'un examen juridique —

à tout le moins cela constituerait un viol de la vie privée des trois personnes concernées.

En effet, si la régionale était dans son droit d'exprimer une opinion différente de celle qui avait été émise par les trois étudiantes, afin de corriger, s'il y avait lieu, une image déformée qu'elles auraient pu, non malicieusement, projeter de l'institution d'enseignement, en revanche point n'était besoin pour ce faire de porter atteinte à leur honneur et à leur dignité humaine. C'est ainsi que le public n'avait pas à apprendre que ces "enfants (sic), qui semblent pareils aux autres, sont en réalité des mésadaptés socio-affectifs qui exigent énormément d'attention et réclament l'exclusivité..."

(...) Je souhaite que des excuses publiques soient exigées, formellement, de la régionale de Tilly et de la direction de l'école Les Compagnons de Cartier à l'endroit des trois étudiantes. De plus, je souhaite que réparation soit faite du tort que pourraient imputer, le cas échéant, à qui de droit, les autorités compétentes.

Finalement, compte tenu du mandat de la Commission québécoise des droits de la personne, et eu égard aux objectifs de la Ligue des droits et libertés, je souhaite qu'elles acceptent de se prononcer sur cette affaire qui, à mon humble avis, devrait les concerner au plus haut point.

Guy Giroux
Charlesbourg

Les relations de travail

La participation des employés aux bénéfices

Considérant mes longues années passées dans le domaine de l'organisation syndicale et à la direction de nombreuses grèves dans le secteur privé, je me permets de proposer, aux "employeurs et employés" des petites et moyennes entreprises, un plan de participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise.

Quelques précisions s'imposent: — Pour que ce plan soit avantageux, il faudrait que la loi provinciale de l'impôt sur les profits des corporations soit modifiée de manière à privilégier les parties qui adopteraient un tel plan. Présentement, pour les PME, l'imposition de l'impôt sur les profits nets n'est que de 3 pour 100. Malgré cela, il faudrait que le gouvernement consente, en plus, à accorder une déduction d'impôt à ceux qui participeraient à un tel plan. D'ailleurs le gouvernement y aurait avantage, car il récupérerait indirectement tout allègement d'impôt consenti par ce plan et

éliminerait par l'effet même sa politique actuelle de subventions aux PME en difficultés ou à la création de nouvelles industries.

Modalités du plan encadrées dans une loi

1 — Une loi contenant le principe et les modalités de ce plan ne serait pas obligatoire. Elle le deviendrait uniquement lorsque le syndicat en place ou le comité de production (si il n'y a pas de syndicat) de concert avec l'employeur aviseraient le ministre du Travail et celui du Revenu, qu'ils sont prêts à adopter et se conformer au plan.

2 — Seules les entreprises employant 10 employés et plus seraient éligibles au plan.

3 — Seuls les employés ayant six mois d'ancienneté seraient éligibles aux bénéfices.

4 — Seules les entreprises, dont les deux parties consentiraient à adopter le plan et à s'y conformer, bénéficieraient d'un rabais d'imposition d'impôt sur

les profits distribués.

Tout ce qui précède pré-suppose, bien entendu, que 2 ou 3 officiers du syndicat ou du comité de production auraient le privilège d'assister aux délibérations du conseil d'administration de la compagnie, même si les employés ne sont pas actionnaires, par conséquent, pas droit de vote sur toute décision.

Répartition des bénéfices

A la clôture de l'exercice annuel des opérations, les bénéfices nets (déduction de l'impôt provincial de 3 pour 100 étant fait) apparaissant au bilan seraient répartis comme suit:

1 — un tiers serait versé aux actionnaires de l'entreprise;
2 — un tiers serait versé aux employés proportionnellement aux heures travaillées au cours de l'exercice;
3 — un tiers serait versé à un fonds spécial de réserve ou

prévoyance pour fins d'amortissement de l'industrie, ou encore pour sa modernisation ou son expansion;

4 — les fins pour l'utilisation du fonds spécial seraient décidées et approuvées par les deux parties. Leur décision serait communiquée aux ministres du Revenu et du Travail.

Exemple pour fins de calcul (bénéfices)

Si on prend une entreprise qui a cent employés, qui ont travaillé chacun 2,000 hrs pendant l'année fiscale, si le bilan financier donne un total de \$500,000 de profits nets, le calcul est le suivant: \$500,000 par imposition de 3 pour 100 (au lieu de 13 qu'il était il y a 3 ans) égale \$15,000 dollars. Balance à distribuer: \$485,000.

1 — Le tiers de \$485,000 égale \$161,666.

2 — Cent employés à 2,000 hrs-travail égale 200,000 hrs-travail.

3 — \$161,666 divisés par 200,000 hrs-travail égale \$0.80 l'heure.

Donc, \$0.80 l'heure multiplié par 2,000 hrs, égale \$1,600 par employé. Conséquemment, si cet employé, conformément à sa convention collective, était rémunéré à un taux de \$8 l'heure, il aura gagné, pendant l'année, \$16,000, plus \$1,600 qu'il recevra de la participation aux bénéfices, ce qui lui donnera un salaire annuel de \$17,600. Il est à noter que ce \$1,600 ne devrait pas être imposable.

Exemple pour fins de calcul (déficit)

Si le bilan annuel d'une entreprise démontre un déficit de \$50,000, nous prenons le total des heures travaillées de l'année des 100 employés; ce qui donne 200,000 hrs-travail et nous faisons la division suivante: \$50,000 divisés par 200,000 hrs-travail égale \$0.25 de déficit-hr-travail, divisé par les 3 composantes éga-

le \$0.08 l'heure. Alors, l'échelle de salaires de la convention collective est réduite de \$0.08 l'heure pour chacune des classifications inscrites à la nomenclature des salaires; après quoi, les activités d'opération du nouvel exercice repartiraient avec la nouvelle échelle de salaires et le même plan de participation. Ou, d'autre part, le \$0.08 l'heure, pour chacune des parties, pourrait être pris dans le fonds de prévoyance.

L'acceptation d'un tel plan aurait pour résultats de rendre la grève nulle et non avenue, de rétablir la paix industrielle dans l'entreprise, car la négociation ne se ferait plus par un rapport de force, mais par une collaboration basée sur des intérêts communs; et augmenterait considérablement la productivité de l'entreprise, ce qui freinerait l'inflation.

René Harmegnies
Québec

Désaccord à la FAS sur le blâme à la CSN

par Pierre PELCHAT
envoyé spécial du Soleil

HULL — Les avis sont très partagés au Conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales (FAS) sur la position du comité de négociation de la FAS qui a blâmé l'absence de la direction de la CSN durant la dernière ronde de négociations.

Au cours des délibérations du conseil fédéral, hier, quelques délégués ont exprimé des avis contraires à ceux qui ont fait partie du comité de négociations.

"Ce n'est pas à cause du manque de volonté politique de la direction de la centrale qu'il y a eu 100 syndicats de la FAS qui n'ont

pas voté lorsqu'il y a eu des votes", a soutenu un délégué qui réfutait les accusations lancées à l'endroit de la direction de la CSN dont son président, M. Donatien Corriveau, qui a été président de la FAS de 1976 à 1982 avant de succéder l'an dernier à M. Norbert Rodrigue.

Pour sa part, le président de la FAS, M. Yves Lessard a réfuté cer-

taines affirmations voulant que la CSN n'ait pas préparé d'analyse de la situation créée par la crise économique rappelant la prise de position défendue par la CSN lors de la tournée des présidents des centrales syndicales et lors du sommet économique de Québec au printemps de 1982.

M. Lessard a également rappelé

l'analyse de la conjoncture économique préparée par la CSN à la fin de l'été de 1982 à la veille du début des négociations dans le secteur public mettant ainsi en doute les allégations du comité de négociation sur l'absence de la direction de la CSN.

Par contre, un autre délégué a, quant à lui, estimé qu'il y avait de la

confusion dans les analyses véhiculées dans la centrale syndicale. Il a déploré l'absence de débat sur les deux principales orientations qu'il a identifiées, soit celle qui tournait autour d'une hypothèse sur des concessions salariales et une autre, prônant une attitude plus radicale dans le conflit avec le gouvernement Lévesque.

Avant la signature de la convention, il y avait plus d'incidents, soutient Expro

VALLEYFIELD (d'après PC) — Dans les semaines précédant la signature de la dernière convention collective, en mars dernier, le nombre d'incidents aux installations de la compagnie Expro, de Saint-Timothée, ont augmenté de "300 pour 100".

Au cours des deux premiers mois de 1983, on a dénombré 1.500 incidents de tous genres aux quel- que 200 bâtiments de l'entreprise lorsque la normale se situe entre 300 et 400. De plus, en février, il y avait 81 absences de travail chez les 550 travailleurs syndiqués par comparaison à 50, le mois précédent.

Ce sont les chiffres qu'a four-

nis, hier, l'avocat de la compagnie, Me Michel Décar, qui témoignait à la deuxième journée des audiences de la Commission d'enquête sur les conditions de santé et de sécurité des établissements des Produits chimiques Expro depuis 1977, en regard notamment des quatre morts accidentelles survenus en trois ans.

Les incidents de janvier et février sont survenus pendant les négociations en vue du renouvellement de la convention collective. Il est "remarquable", a remarqué Me Décar, que leur nombre ait diminué depuis la ratification du contrat le 3 mars et, "chose étonnante", depuis l'annonce de la tenue de l'enquête publique.



Courez la chance de gagner un bouquet de prix à notre concours "Maman, je t'aime"

En effet, vous pourriez être l'une des 78 personnes, à travers le Canada, à offrir à maman un lot de présents le jour de la fête des Mères.

Chaque lot comprend:

- une douzaine de roses;
- un dîner pour deux personnes dans un restaurant local au choix de maman (valeur de 75.00);
- une boîte de chocolats miniatures Laura Secord;
- un flacon d'eau de Cologne "L'air du temps" de Nina Ricci;
- un abonnement d'un an à Châtelaine;
- un peignoir en tissu éponge ton blanc signé Mr. Roberts et une paire de pantoufles. (valeur approximative de 250.00)

RÈGLES DU CONCOURS:

1. Inscrire vos noms, adresse et numéro de téléphone sur la fiche d'inscription (ou un fac-similé fait à la main et non mécaniquement) et répondre à la question d'habileté. Signer et déposer la fiche dans la boîte réservée à cet usage, située au rez-de-chaussée de tous les magasins Eaton participants. Aucun achat n'est nécessaire.
2. Seules les personnes âgées de 18 ans et plus sont admissibles au concours.
3. Le concours est réservé aux personnes habitant au Canada seulement.
4. Les fiches doivent être déposées dans la boîte réservée à cet usage entre les jeudis 28 avril et 5 mai 1983.
5. Toutes les fiches d'inscription deviennent la propriété de la compagnie T. Eaton limitée et ne seront pas retournées.
6. Un tirage au hasard, effectué par le directeur du magasin, déterminera les gagnants. Les probabilités d'être choisis sont fonction du nombre d'inscriptions reçues. Pour gagner, il faut avoir répondu correctement à la question d'habileté.
7. Les tirages seront effectués simultanément le vendredi 6 mai 1983 à chacun des magasins Eaton participants.
8. Chaque gagnant a la responsabilité de remettre les prix à sa mère.
9. Les prix doivent être acceptés tels quels, aucune substitution ne sera faite. Ils sont non remboursables, incessibles et n'ont pas de valeur monnayable.
10. Les gagnants doivent aller chercher leurs prix au magasin où ils ont déposé leur fiche et ce, avant le vendredi 13 mai 1983.
11. Toute personne inscrite qui reçoit un lot de prix doit consentir à l'utilisation de ses photographies, nom et adresse dans toute campagne publicitaire Eaton.
12. Les personnes à l'emploi de la compagnie T. Eaton limitée ou de toute autre compagnie affiliée ne sont pas admissibles au concours, de même que leurs plus proches parents vivant sous le même toit.
13. Le présent concours est assujéti à toutes les lois municipales, provinciales et fédérales. Aux habitants du Québec: les droits exigibles quant au présent concours, en vertu de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, ont été payés. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix du présent concours peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

NOM.....
No et rue.....
VILLE..... PROVINCE.....
CODE POSTAL..... No de tél.: (domicile).....
(bureau).....

Question d'habileté: $(15 \times 6) \div (48 \div 16) =$
J'ai pris connaissance des règles du concours et j'accepte de m'y conformer.

SIGNATURE:.....

EATON

VENTE DE FUMÉE

DES RABAIS DE 40% ET 50% TOUT DOIT ÊTRE LIQUIDÉ!

VÊTEMENTS EN CUIR ET EN SUEDE 40% de rabais	MANTEAUX EN MOUTON pour hommes et dames 50% de rabais
---	---

VESTES EN CUIR

pour hommes et dames
Rég. 179\$
SUPER-SPECIAL
59\$

VÊTEMENTS EN PEAU DE MOUTON ET D'AGNEAU 50% de rabais	MANTEAUX EN AGNEAU pour hommes et dames Rég. 850\$ 425\$
MANTEAUX EN MOUTON pour hommes et dames Rég. 700\$ 350\$	MANTEAUX ¾ EN AGNEAU pour hommes et dames Rég. 700\$ 350\$

LE MOULIN DE

LA TANNERIE

281 ST-VALLIER ouest
Québec
529-2531

Près du CENTRE DU ROCHER
STATIONNEMENT EN FACE

TOUT NOUVEAU!

2 kg sucre granulé très fin

Marie Perle

Une douceur bien de chez nous.

Société québécoise du sucre